



## Le portrait du Journal du Palais

### Toujours de bon Conseil

Élise Moreau est devenue présidente du Conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne Franche-Comté en janvier dernier. Pour elle, l'instance consultative, voix de la société organisée qui éclaire la décision publique peut être un vrai pilier de la démocratie. *Page 24*

### Le soleil, futur pilier énergétique ?

À Appoigny, la station d'épuration utilise désormais le soleil pour traiter les eaux usées d'AuxR\_Eau, le service de l'eau et de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois. *Page 6*

### Atol investit un million d'euros

L'investissement permet au siège industriel, qui s'étend sur près de 4.000 m<sup>2</sup>, de doubler ses capacités de montage et de réduire sa consommation d'eau de 80 m<sup>3</sup> par an. *Page 6*

7 pages d'annonces légales

Lire les pages 14 à 20

## Éric Dupond-Moretti, un QR Code et 50 bougies



Le Garde des Sceaux était jeudi 25 avril à Dijon où il venait fêter les 50 ans d'une structure unique en France, l'École nationale des Greffes, qui forme les directeurs des services de greffe et les greffiers des services judiciaires. Cette institution,

aboutissement du processus de fonctionnarisation des greffiers décidé par la loi du 30 novembre 1965, fut inaugurée en 1975 par le ministre de la Justice d'alors, Jean Lecanuet. Ses nouvelles structures immobilières le furent, elles, en 1982 par le

Garde des Sceaux Robert Badinter dont le nom, a annoncé le ministre, devrait être « associé » à l'École. Le matin, Éric Dupond-Moretti était au Tribunal judiciaire où il a remis à Nathalie Poux, première présidente et Olivier Caracotch, pro-

curateur de la République, le prix *Coup de cœur 2024 des Bonnes pratiques* de son ministère pour un QR Code, dispositif numérique d'aide à la compréhension du fonctionnement du tribunal à destination des justiciables. *Page 8*

## Un chien-robot pour sauver une friche

Batifranc, société spécialisée dans l'immobilier d'entreprise, a fait appel à l'expertise de la société Capture4CAD de Saône (Doubs) pour réaliser la modélisation des anciens abattoirs du Creusot dont elle est propriétaire. Difficilement louable en l'état le site compte deux bâtiments principaux, dont l'ancien abattoir lui-même (4.500 m<sup>2</sup>) et une extension sur 7.033 m<sup>2</sup>, le tout sur

une parcelle de 11.887 m<sup>2</sup>. La numérisation des lieux a été confiée à un chien-robot, d'un coût de 200.000 €, équipé d'un scanner Leica. L'objectif étant de réaliser un jumeau numérique des infrastructures, utilisable par des architectes pour imaginer une seconde vie aux bâtiments. Baptisé Le prix de la friche, un concours a ainsi été ouvert en ce sens par Batifranc. *Page 3*

Les Entrep' Bourgogne 2023-2024. *Page 4*



Entrepreneurs engagés

Rejoignez-nous pour contribuer à la réussite de nouveaux entrepreneurs sur notre territoire

06 22 02 39 95

bourgogne@reseau-entreprendre.org

Suivez-nous sur

R 28302 - 4913 - 2€



Votre ville PASSÉE AU PEIGNE FIN

RENCONTRES  
COUPS DE CŒUR  
DÉCOUVERTES

VERSION NUMÉRIQUE OFFERTE



NOUVELLE ÉDITION PAR DES AUTEURS LOCAUX 7,95 € SEULEMENT

En vente chez votre libraire, sur internet et sur les réseaux sociaux !

Le réseau de recharge pour véhicules électriques



Les troubles du sommeil en BFC



BFC Tourisme : #ExploreFrance



baromètre

Véhicules électriques : en hausse

La région Bourgogne Franche-Comté comptait 10.146 véhicules 100% électriques à fin 2023 (véhicules particuliers et utilitaires) selon les chiffres d'Avere France, l'association de promotion des mobilités électriques. Les nouvelles immatriculations de véhicules hybrides rechargeables s'établissaient à 4.652 véhicules. En termes de points de recharge, la région BFC comptait à fin 2023 4.700 points de charge et 1.650 stations. Au niveau national, la France comptait 1.594.841 véhicules électriques et hybrides rechargeables à fin 2023, dont 1.018.605 électriques et 576.236 hybrides rechargeables. Le réseau de recharge est passé de 82.107 points de charge ouverts à fin janvier 2023 à 118.009 à la fin de l'année, soit une augmentation de 44% en un an.

La BFC ne dort pas bien

En région Bourgogne-Franche-Comté, en 2018-2019, l'observatoire EVREST (EVolution et Relations en Santé au Travail) rapporte que 7,4 % des salariés interrogés évoquent une gêne éprouvée dans le travail, en lien avec des troubles du sommeil. 3,3 % ont eu recours à un traitement ou à un autre soin pour ces troubles du sommeil. En 2021, hors pathologie psychiatrique, 46.809 habitants de la région BFC ont reçu au moins trois délivrances d'hypnotiques au cours de l'année, soit un taux standardisé de 16,5% de la population, selon les chiffres de l'ORS (Observatoire régional de la santé). Sur le plan national, à la même période, la France comptait 1.168.215 personnes ayant bénéficié des mêmes ordonnances, ce qui aboutit à un taux standardisé de 14,5 %.

Tourisme : la région voit grand

BFC Tourisme s'associe une nouvelle fois à la campagne #ExploreFrance. Cette année, la campagne valorisera l'offre répondant aux aspirations des voyageurs en quête d'un tourisme plus lent, plus durable et plus authentique, que l'année précédente. La campagne a débuté début avril sur 10 marchés européens ainsi qu'aux États-Unis et au Canada et s'étendra au Mexique, au Brésil, à l'Asie (Chine, Taiwan, Hong Kong, l'Inde, Singapour, Corée du Sud, Japon), l'Australie et les Émirats Arabes Unis ainsi qu'une campagne ciblée vers l'Allemagne et les Pays-Bas. En 2023 en effet, les clientèles étrangères représentaient 30,5 millions de nuitées en BFC avec l'Allemagne et les Pays-Bas en tête, totalisant respectivement 3.800.000 et 3.500.000 nuitées.

Lauréat du Fonds Tourisme durable de l'Ademe 2024, Samo Lodges ouvrira cet été ses premiers hébergements éco-responsables sur un domaine de seize hectares de l'Auxois, en Côte-d'Or.



Aurélien Priet et Morgane Pagliarulo : luxe, calme et slow tourisme

Lorsque l'on pense tourisme en Côte-d'Or, on pense souvent vins, puis caveaux et encore dégustation. C'est pourtant dans l'Auxois, à Massingy-les-Vitteaux que Morgane Pagliarulo, chargée de développement économique et communication à la Communauté de communes des Terres d'Auxois (poste qu'elle annonce quitter en juin dans les colonnes de notre confrère le *Bien Public*) et Aurélien Priet, développeur web, ont décidé de s'installer : « Nous sommes tous les deux Bourguignons. Après mes études dans l'économie sociale et solidaire, je suis revenue travailler à la BGE et je suis sortie avec l'envie de créer une entreprise dans le tourisme. Nous avons trouvé le terrain en 2021, après le confinement. On voulait retrouver notre région et la développer », explique Morgane Pagliarulo.

Au sein d'un domaine de seize hectares, trouvé « par hasard » Aurélien et Morgane ont créé Samo Lodges (Samo signifiant calme en gaulois) : « Notre idée était de créer des hébergements qui s'intègrent dans la nature ». Trois hébergements (six à terme plus un bâtiment collectif) sont donc sortis de terre et ouvriront le 20 juin prochain. Bioclimatiques, matériaux sourcés... dans le pur respect de leur environnement. Autour de cela, un potager - qui bénéficie d'une campagne de financement participatif Ulule - un verger de sauvegarde mais aussi des activités : bien-être, atelier sur l'auto-construction et, évidemment, la découverte de la diversité de l'Auxois. Le tout autour d'un sentier pédagogique et de ruches.

et 340 euros la nuit, l'ambition de Morgane Pagliarulo et Aurélien Priet est d'offrir « le luxe au cœur de la nature, dans le respect de l'environnement ».

Incubé par l'incubateur T durant neuf mois, le Domaine Samo a obtenu le soutien de prêts garantis par la Région, la BPI, France active, l'Ademe et Côte-d'Or attractivité. Lauréats du fonds Tourisme Durable de l'Ademe (qui permet de bénéficier d'une aide de 5.000 à 200.000 euros en fonction des projets), Morgane Pagliarulo et Adrien Priet espèrent un chiffre d'affaires de 200.000 euros la première année dans un contexte économique tendu : « En trois ans, le coût des hébergements a été multiplié par trois ».

Lauréat du Tourisme Durable

Avec un tarif compris entre 240 ♦ samo-lodges.fr

Antoine Gavory

décideurs

Ils bougent.



BIENTÔT UN NOUVEAU PRÉSIDENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA. Le conseil constitutionnel ayant rejeté jeudi 21 mars le recours déposé pour invalider l'élection de Clément Pernot (photo ci-contre), comme sénateur du Jura, celui-ci a officiellement démissionné de son poste le samedi 20 avril. Et c'est le 13 mai que l'on connaîtra son successeur qui, sauf surprise, devrait être Jérôme Fassenet (photo du bas), actuel vice-président chargé du tourisme et de l'insertion.

leJournalduPalais

Confiez-nous vos annonces légales !



Avec vous depuis 1929

Envoyez vos annonces par mail à [annoncelegale.jdp@legalnet.org](mailto:annoncelegale.jdp@legalnet.org)  
Renseignements au 03 80 68 25 55

**BANQUE POPULAIRE  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ LANCE**

# LA BANQUE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE NOTRE RÉGION

Une banque régionale exclusivement dédiée à ce sujet urgent  
qui apporte des solutions immédiatement activables  
pour accompagner particuliers, entreprises et collectivités  
dans leurs projets.

[www.banquetransitionenergetique.fr](http://www.banquetransitionenergetique.fr)

**BANQUE DE LA  
TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE**   
par Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

BPBFC, Société Anonyme de Banque Populaire à capital variable. Siège Social : 14 Bd de la Trémouille 21008 Dijon Cedex - 542 820 352 RCS Dijon. BPBFC Intermédiaire en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07023116.

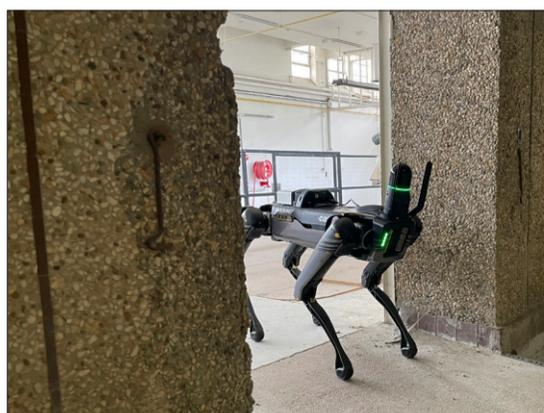
**Saône-et-Loire. Batifranc, société spécialisée dans l'immobilier d'entreprise, a fait appel à l'expertise de la société Capture4CAD de Saône (Doubs) pour réaliser la modélisation des anciens abattoirs du Creusot dont elle est propriétaire.**

# Un chien-robot pour tirer le portrait des anciens abattoirs



La friche des anciens abattoirs du Creusot, ce sont deux bâtiments principaux, dont l'ancien abattoir lui-même (4.500 m<sup>2</sup>) et une extension sur 7.033 m<sup>2</sup>, le tout sur une parcelle de 11.887 m<sup>2</sup>. Un lieu étonnant, un poil glauque, dont le spécialiste en immobilier d'entreprise Batifranc est propriétaire. Les locataires partis, « pour des raisons de normes, il apparaît difficile aujourd'hui de louer le bâtiment dans cet état », explique Hubert Cusenier, directeur-général de Batifranc. Plusieurs questions se posent et notamment : faisons-nous une rénovation, une déconstruction impliquant de raser le bâtiment pour conserver l'emprise foncière, ou imaginons-nous son avenir ? Pour ce faire Batifranc a imaginé un concept qui s'appelle "Le prix de la friche" (voir encadré) qui permet de se projeter sur une deuxième vie, qui sera peut-être une deuxième vie virtuelle du bâtiment.

Celui-ci datant des années 90, sa documentation architecturale est réduite ; Batifranc a donc choisi de faire appel à la société Capture4CAD de Saône, dans le Doubs, pour réaliser la modélisation intérieure et extérieure du bâtiment, grâce à un drone et au



« chien-robot » développé par la société Boston Dynamics, customisé et rebaptisé Rocket par la société doubienne qui le propose pour ce service depuis un an. Conçu pour le port de charges en tous milieux, le robot, d'un coût de 200.000 €, a été équipé d'un scanner Leica « qui va réaliser un jumeau numérique du bâtiment sous forme d'un nuage de points », détaille Hugo Parent, ingénieur et pilote de Rocket, que les architectes utilisent pour rénover, repenser ou contrôler un bâtiment. Avantages de ce type de robot : il peut se glisser dans les sous-sols, dans les milieux dangereux - il est utilisé dans le secteur du nucléaire par exemple - et est infatigable même sur de très vastes

bâtiments (Capture 4CAD a ainsi modélisé la Citadelle de Besançon). Le jumeau numérique des anciens abattoirs du Creusot a ainsi été créé en deux heures de scan à l'intérieur du bâtiment par le chien, auquel on ajoute une heure et demie de drone.

Étape suivante, une maquette 3D sera réalisée à partir du nuage de points par la société elle aussi de Saône, Heritage virtuel. Et la suite est mondiale ! « On va mettre à disposition sur la planète ce jumeau numérique, toutes les cotes et les dimensions des anciens abattoirs du Creusot ! », s'enthousiasme Hubert Cusenier.

Emmanuelle de Jesus

À gauche : Rocket, le spot développé par Boston Dynamics, équipé d'une tête Leica pour la prise de vues du nuage de points.

À droite : Hugo Parent (Capture 4CAD) pilote le « chien robot », pour réaliser la modélisation des anciens abattoirs du Creusot, propriété de Batifranc. Crédit : JDP.



## Un concours pour le futur des abattoirs

Le concours comprend quatre catégories de prix :

- « **architecture et design** » : pour les concepts innovants qui rehaussent la beauté architecturale de la friche, tout en respectant son histoire et son environnement ;
- « **prix du virtuel** » : pour les propositions qui explorent le potentiel du lieu à travers le prisme du numérique et de la réalité virtuelle ;
- **prix « Save the Planet »** : projets écologiques pour un avenir plus durable, tout en créant un espace fonctionnel et attractif ;
- **prix de la jeunesse** : les enfants sont encouragés à partager leur vision, en proposant des idées audacieuses et inspirantes.

Les candidatures sont ouvertes à partir du 1<sup>er</sup> mai 2024 et les projets peuvent être déposés jusqu'au 31 octobre 2024.

◆ [leprixdelafriche@batifranc.fr](mailto:leprixdelafriche@batifranc.fr)

**Bourgogne. Depuis 14 ans, Réseau Entreprendre Bourgogne porte le dispositif national « Les Entrep' », promouvant l'entrepreneuriat auprès des étudiants de l'enseignement supérieur.**

## Apprendre à entreprendre



Chaque année près de 150 étudiants bourguignons qui se laissent tenter par le programme des Entrep'. L'objectif est simple : « faire germer des graines d'entrepreneurs parmi des étudiants en parallèle de leur cursus d'enseignement supérieur », résume Arnaud Gravel, directeur du Réseau Entreprendre Bourgogne, porteur des Entrep' en Bourgogne. Durant 18 semaines, les jeunes volontaires, divisés en une trentaine de groupes de trois à cinq personnes - dont un porteur de projet et des « équipiers » -, réalisent un projet concret de création d'entreprise, en passant par l'étude de la faisabilité technique et financière de l'idée ou encore l'élaboration d'un plan marketing. « Durant tout leur parcours, les jeunes sont accompagnés par un coach professionnel qui s'assure de la bonne marche du projet et leur apporte certaines connaissances. Ils sont aussi



L'entreprise INVINI et sa coach Sylvie Guilloneau, lauréate du premier prix de la promotion 2023/2024 des Entrep' Bourgogne. Crédit : Réseau Entreprendre Bourgogne

parrainés par un entrepreneur qu'ils rencontrent une fois par mois, explique Arnaud Gravel. À l'issue des 18 semaines, chaque groupe présente un vrai business plan devant un jury composé de trois à six personnes issues du monde de l'entreprise ou de l'enseignement. Huit prix leur sont ensuite attribués - entre autres, les prix « coup de cœur », « innovation », « éco-conception » ou encore « numérique » -, dont le

prix « Les entrepreneuriales » (remporté cette année par l'entreprise INVINI qui « récolte des bouteilles de vins vides auprès des consommateurs, puis les nettoie et les rapatrie auprès des viti-viniculteurs ») qui qualifie l'équipe lauréate pour la finale nationale.

### UNE RÉUSSITE COLLECTIVE

Le dispositif, dont un tiers est financé par des acteurs publics dont le Conseil régional, BPI,

Dijon Métropole, l'Usinerie Partners (Chalon-sur-Saône) ou Hub&Go (Le Creusot), bénéficie de deux tiers de financements privés, « totalement désintéressés », précise Arnaud Gravel. On travaille aujourd'hui avec les principaux établissements d'enseignements supérieurs de Côte-d'Or et Saône-et-Loire - l'Université de Bourgogne, l'Esirem, l'IAE... Quelques établissements ont même fait des Entrep' une étape obligatoire pour leurs étudiants, c'est le cas de la BSB ou de l'institut Agro Dijon. Désormais, la structure souhaite s'implanter dès l'année prochaine dans l'Yonne, avant d'arriver dans la Nièvre. « C'est un dispositif exceptionnel ; à la fin du programme, les étudiants sont employables bien plus rapidement », assure Arnaud Gravel. En formant des entrepreneurs, on crée forcément de l'emploi à moyen et long terme. C'est la réussite collective d'un écosystème ; dans ces temps parfois difficiles, il faut savoir se féliciter de cette magie ».

Killian Roblot

## Région BFC

LA FONDATION GROUPE EDF LANCE UN APPEL À PROJET À HAUTEUR DE 100.000 € EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ. Dans le cadre du nouveau mandat de la Fondation groupe EDF, le Comité Mécénat Territorial en Bourgogne-Franche-Comté, réunissant les représentants d'EDF-SA, d'EDF Renouvelables, de Dalkia et d'Enedis, lance un appel à projets « Territoire de Bourgogne-Franche-Comté » à hauteur de 100.000 € pour accompagner une action ou un programme s'inscrivant dans les axes d'intervention suivants : l'éducation, la formation et l'action écocitoyenne dans les territoires, leviers d'insertion et d'action. Les projets peuvent se dérouler sur 2024, ou sur les deux années 2024 et 2025.

L'appel à projets est ouvert aux associations ou organismes autonomes à but non lucratif, œuvrant en faveur de l'intérêt général et ayant leur siège social ou une antenne en BFC. Le projet, doit, également, se déployer sur le territoire. L'appel à projets est ouvert jusqu'au 31 juillet 2024 minuit (date de dépôt complet des projets). Pour concourir, les associations doivent déposer un dossier sur le site internet de la Fondation groupe EDF au titre du territoire de Bourgogne-Franche-Comté.

◆ [fondation.edf.com](http://fondation.edf.com)

en bref

**Bourgogne Franche-Comté. La Banque Populaire BFC et Pays de l'Ain lance officiellement sa banque de la transition énergétique.**

# Quand l'épargne locale finance la transition énergétique en Bourgogne Franche-Comté



L'idée d'une banque dédiée à la transition énergétique au sein du groupe Banque Populaire est née à Lyon à l'initiative de Pierre Henri Grenier, directeur exécutif de la banque de la transition énergétique (BTE) de la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes (Aura). « Tout part d'un constat et d'un impératif catégorique pour une banque coopérative comme la nôtre. Notre raison d'être est d'accompagner nos clients vers un développement pérenne, or les entreprises qui ne prendront pas le train de la transition énergétique perdront en compétitivité et si elles sont en difficulté, la banque le sera aussi. L'ambition de la BTE est de les aider à passer le cap de ses changements radicaux, de la volatilité persistante du prix de l'énergie carbonée, de ses contraintes environnementales qui des grands donneurs d'ordre ruissellent vers leurs sous-traitants (avec le risque en cas de non-conformité d'être déréférencé), en leur offrant des solu-

tions globales, au-delà du seul financement, grâce à une équipe experte au sein de la banque et une démarche partenariale avec des entreprises spécialisées », explique Pierre Henri Grenier.

Selon le rapport Pisani-Ferry, le besoin d'investissement pour accompagner les entreprises jusqu'à la neutralité carbone en 2050 est chiffré à 66 Mds€/an. « Le budget de l'État n'y pourra suffire. Seule la mobilisation d'une partie des 6.000 Mds€ de l'épargne des Français permettra de relever ce défi. L'intermédiation bancaire régionale sera essentielle. En tant que banque régionale et tiers de confiance naturel, nous avons cette capacité à entraîner la transition de nos clients, à en être des prescripteurs », appuie Pierre Henri Grenier.

La BTE Aura a été lancée le 15 septembre 2020 « Depuis, nous avons été rejoints par plusieurs Banque Populaire en France. Aujourd'hui BPBFC est la sixième à entrer dans ce réseau. Nous sommes proche du milliard d'euros de prêts orien-



De gauche à droite : Arnaud Caulier, Pierre Henri Grenier, François de Laportalière et Olivier Poiseau. Crédit : JDP.

tés transition énergétique, avec un projet d'autoconsommation énergétique financé par jour ! Il y a de quoi être fier avec la BTE on pousse le curseur plus loin, on n'est pas que des banquiers de fonds de fauteuil », déclare Pierre Henri Grenier. Côté répartition : 42 % des financements sont liés à des projets d'énergie renouvelables et 58 % à de la recherche de performance énergétique.

« La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a mis en place dès 2022, une équipe d'accompagnement dédiée aux

projets de transition énergétique régionaux, c'est pour nous une conviction ancienne, défend François de Laportalière, directeur général de BPBFC. Cette équipe a déjà déployé plus de 150 M€ de financements verts sur le territoire, en s'appuyant sur les huit centres d'affaires et les trois directions de région de la BPBFC. En créant à notre tour une BTE en BFC nous souhaitons donner un coût d'accélérateur à ce développement, offrir plus de visibilité à notre démarche, renforcer les moyens d'expertise et de formation de

la banque, tout en bénéficiant de l'expérience de la structure lancée par la Banque Populaire Aura. « Notre adhésion à la BTE va permettre à notre banque et à nos équipes de disposer d'outils complémentaires pour faciliter notre accompagnement des clients particuliers, agriculteurs, professionnels et entreprises. Nous allons mettre en place progressivement au cours de l'année ce modèle, en coopération avec les acteurs publics et privés pour jouer pleinement notre rôle dans la trajectoire écologique et énergétique de notre région », ajoute Arnaud Caulier, directeur du développement de la BPBFC. « Nous sommes sur une démarche volontariste basée sur la transparence et la traçabilité : un euro collecté en BFC = un euro financé en BFC, avec à la clé un site internet banque.transitionenergetique.fr qui met en valeur les projets financés grâce à l'épargne collectée avec suivi et reporting régulier, développe Olivier Poiseau, directeur de la BTE de la BPBFC. L'équipe compte en interne cinq

personnes dédiées et nous avons déjà sélectionné dix partenaires professionnels : diagnostiqueurs, bureaux d'études, installateurs, courtiers en énergie... choisis en fonction de leur expérience reconnue, de leurs bons retours clients, de leurs certifications, de leur solidité financière... C'est un travail d'écrémage que nous réalisons pour nos clients et c'est un réseau que nous allons densifier dans le temps, avec des experts dans chaque département dans une volonté de proximité. Côté produits financiers dédiés, la BTE BFC lance le 30 avril un livret transition énergétique, valorisé à 1,3 %. « Sur ce type de produit, le client ne cherche pas la forte rémunération mais l'envie de donner du sens à son épargne et d'agir en local : c'est une démarche de conviction ». La nouvelle entité ambitionne de financer sur un an 100 à 200 M€ de projets de transition énergétique, soit +30 à 40 % par rapport à l'année passée et dans cinq ans de tutoyer le milliard.

Frédéric Chevalier

## ANNONCES IMMOBILIÈRES

TRANSACTION DROIT AU BAIL  
GESTION COMMERCES RÉSEAU  
ANNONCES IMMOBILIÈRES  
GUIDE VENTE LOCAUX BIENS LOCATION  
COMMERCIAUX  
BUREAUX ENTREPRISES

**OPTIMISEZ L'IMPACT DE VOS ANNONCES IMMOBILIÈRES !**

- Lectorat ciblé
- Visibilité récurrente
- Diffusion régionale
- Tarifs attractifs...

Fabrice GUILBERT  
03 80 68 23 68  
06 17 64 10 57  
regiepublicitaire.jdp@  
legalnet.org

**le Journal du Palais**  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Notre force, créer du lien.

SCP BEZIZ-CLEON – CHARLEMAGNE - CREUSVAUX  
Avocat à la Cour  
22 avenue de la 1<sup>ère</sup> Armée  
21000 DIJON

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES A L'AUDIENCE  
DU JUGE DE L'EXECUTION  
DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DIJON  
13 BOULEVARD CLEMENCEAU

**LE MERCREDI 19 JUIN 2024 A 10 H 30**

**Commune de RUFFEY-LES-ECHIREY**

Un ensemble immobilier sis 27 Rue Mathilde Rognon, 21490 RUFFEY-LES-ECHIREY, consistant en un pavillon d'habitation d'une surface habitable de 165,69 m<sup>2</sup>, composé de :

- Au rez-de-chaussée : une entrée en forme de L, un espace séjour traversier, une cuisine, un garage, une salle de bain, un WC, une chambre.
- A l'étage : un palier mezzanine, 4 chambres, une salle de bain, un WC.

Le tout cadastré section AB n° 541 pour 7 a 2 ca (ladite parcelle formant le lot 37 du lotissement dénommé « Champs Boissier » et bénéficiant d'une surface de plancher constructible de 340 m<sup>2</sup>).

Le bien est occupé par les propriétaires.

**MISE A PRIX : 150.000 € (cent cinquante mille euros)**

Visite prévue le Mercredi 29 mai 2024 à 14 h 00  
(PAR LA SARL REFLEX : 03.80.74.97.79)

Pour tous renseignements, s'adresser :

- A la SCP BEZIZ-CLEON – CHARLEMAGNE - CREUSVAUX – téléphone 03 80 30 78 18, où le cahier des conditions de vente peut être consulté.
- Au secrétariat-greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de DIJON où se trouve déposé le cahier des conditions de vente et où il peut être consulté le matin (sauf le mercredi).

**Côte-d'Or.** L'investissement permet au siège industriel, qui s'étend sur près de 4.000 m<sup>2</sup>, de doubler ses capacités de montage et de réduire sa consommation d'eau de 80 m<sup>3</sup> par an.

## Atol investit un million d'euros sur son site industriel

**B**asé depuis 2007 à Beaune, le site industriel d'Atol les Opticiens se modernise et s'agrandit. Après avoir injecté, en 2022, 300.000 € dans un nouvel appareil de contrôle de préparation des verres et pour une machine destinée à la taille des verres « basés », pour les lunettes à usage sportif, Atol vient de faire l'acquisition en Italie de deux machines de taillage, qui permettront une montée en puissance pour la plaque tournante de la coopérative sur les activités d'optique et d'audition. L'investissement, qui approche le million d'euros permet au siège industriel, qui s'étend sur près de 4.000 m<sup>2</sup>, de doubler ses capacités de montage et de réduire significativement la consommation d'eau chaque année : si 0,8 litre d'eau était nécessaire pour le taillage de deux verres, soit un équipement, avec les anciennes machines, la découpe est aujourd'hui réalisée à sec par le biais d'outils coupants via une série d'opérations sur les verres. Sur une année complète c'est l'équivalent de 80 m<sup>3</sup> qui seront ainsi économisés et le substrat issu des différentes manipulations sera récupéré



À gauche : ces nouveaux équipements venus d'Italie permettront une montée en puissance industrielle du groupe ainsi que des économies de ressources en eau. À droite : Éric Plat, Pdg du groupe Atol. Crédit :Atol.

dans un bac comme déchet industriel et valorisé. « Les machines qui étaient en place jusqu'à début mars, de type meuleuses, étaient consommatrices en eau même si elles fonctionnaient en circuit fermé, détaille Sylvain Conry, directeur des opérations techniques chez Atol et responsable du site beaunois. Au-delà de réduire notre consommation, [ces nouvelles machines] nous offrent des options de personnalisation beaucoup plus étendues comme le polissage ».

### MONTÉE EN PUISSANCE INDUSTRIELLE

Elles permettront également dorénavant de travailler sur

des angles et surfaces de taillage spécifiques ; le télé-détourage, qui représente 20% de la demande, va également pouvoir être optimisé et une montée en puissance sur le taillage, perçage et gravage des verres de sport est aussi envisagée. La capacité de production et de montage pourra quant à elle être doublée si nécessaire dans les prochains mois, comparée à l'année 2023. « Alors que nous venons d'annoncer des résultats records pour l'année 2023, avec un chiffre d'affaires en hausse de 6%, nous ambitionnons de continuer sur notre lancée en nous appuyant plus que jamais sur le site de Beaune. Ce nouvel investis-



sement doit nous allouer un gain de productivité, ce qui ne doit pas être un tabou dans le secteur industriel, et aider les points de vente du réseau à se développer. Je tiens à rappeler l'extrême efficacité des salariés qui officient sur la plateforme et qui sont dans une optique de création de valeurs pour l'ensemble de la coopérative : c'est un avantage concurrentiel non négligeable » précise Éric Plat, président directeur général d'Atol les Opticiens dans un communiqué. Entre 2016 et 2024, le chiffre d'affaires de la coopérative est passé de 320 millions à 455 millions d'euros.

Emmanuelle de Jesus

**Yonne.** À Appoigny, la station d'épuration utilise désormais le soleil pour traiter les eaux usées d'AuxR\_Eau, le service de l'eau et de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

## Le soleil, futur pilier énergétique ?

**E**n 2018, une étude menée par Irstea révélait que les stations d'épuration françaises consommaient davantage d'énergie que leurs homologues étrangères, avec une moyenne de 3,2 kWh par kilo de charge organique (boues), certaines atteignant même 6,5 kWh. À la station d'Appoigny, c'est désormais le soleil qui fournit une partie de l'énergie électrique grâce à l'installation de dix trackers, des panneaux solaires rotatifs suivant la courbe du soleil et permettant ainsi d'augmenter la capacité de production d'énergie. Fruit du partenariat entre la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, Suez et Thalie Energy - une start-up installée à Senozan en Saône-et-Loire, filiale du groupe de BTP En'go - deux autres dispositifs ont été placés sur le poste de relève-



ment situé à Monéteau, portant la puissance totale à 320 kWc, soit une production supérieure de 20 à 50 % par rapport à des panneaux photovoltaïques classiques. Thalie assure de son côté que les trackers sont capables de produire jusqu'à 50.000 kWh par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 25 personnes.

### ACCESSIBLE À TOUTES LES ENTREPRISES

L'heure est aux économies d'énergie. L'Union européenne prévoit que 42,5 % de l'énergie

totale produite sur son territoire sera issue des énergies renouvelables d'ici 2030. La France, quant à elle, s'est fixé comme objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Avec cette installation, AuxR\_Eau, la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, Suez et Thalie Energy ont donc pour objectif de participer à minimiser l'impact environnemental du traitement des eaux usées. La structure métallique des trackers solaires est réalisée en interne, au sein du groupe En'go, basé à Senozan qui compte 350 salariés pour

un chiffre d'affaires qui s'élève à cinquante millions d'euros. Thalie, de son côté, prévoit de doubler ses effectifs d'ici fin 2024 - de 25 à 50 salariés - face à une demande de plus en plus importante, notamment des entreprises qui peuvent bénéficier de la technologie pour un abonnement de 600 à 800 euros par mois, installation comprise. Pour Pierre Koninger, directeur régional de Suez : « Contribuer à la décarbonation de l'énergie est l'un des axes forts de la feuille de route développement durable mise en place, il y a un an, par Suez qui vise à produire une énergie locale sur nos sites à travers des installations photovoltaïques ». Une innovation que le directeur de Suez voit comme un « catalyseur, ouvrant la voie à d'autres initiatives similaires à travers le pays ».

Antoine Gavory

## Le pouvoir des mots dans la gouvernance

EN COLLABORATION AVEC OLIVIER BERNARD, CONSEIL EN SÉMANTIQUE RELATIONNELLE ET PROFESSIONNELLE.



### La connaissance d'entreprise

Pour les salariés, l'entreprise est lieu de « connaissance » professionnelle mais aussi humaine. L'étymologie, (la science du Vrai) nous l'indique car « la connaissance » est un substantif tiré du verbe latin *cognoscere* apparu en 1050 sous la forme *conoistre* = « apprendre, prendre connaissance de », en lien avec *noscere* = « naître » et *gnose* qui lui confère un sens à la fois éthique et ésotérique. Ce substantif apparu en langue française en 1080 sous la forme « conoissance », employé dans le domaine du savoir (au singulier) puis en droit et dans les relations sociales (une « conoissance » c'est-à-dire une « personne que l'on connaît sans intimité »). Au XXI<sup>e</sup> siècle la « conoissance » est maintenant totalement liée à l'informatique, aux TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) comme au domaine cognitif. Il ne faut pas cependant considérer la « conoissance » comme le simple fait d'acquiescer des informations ou des savoirs. Bien au-delà, elle est acte de changement engageant l'individu dans sa relation à la pléthore d'informations reçues pour l'aider à construire sa propre transformation dépendante de sa subjectivité. La « conoissance » devient alors la capacité de devenir créateur de sa propre histoire. L'information est omniprésente, disponible au point de la nommer « infobésité » avec un réel manque de perspectives à cause de son immédiateté et de son absence de pérennité. Il faut aujourd'hui construire du sens, « donner du sens » aux informations, créer une « conoissance » qui permet de raisonner quand elle résonne dans l'esprit. Cette « conoissance » repose sur les liens entretenus entre l'individu, les informations reçues et sa transformation, elle devient réellement une « conoissance ».

En résumé, « la conoissance » confère sens aux actions et relève alors de l'éthique. La « conoissance » ne se réduit pas aux savoirs car l'accumulation de savoirs est stérile s'il n'y a pas de liens entre eux. On peut considérer que la « conoissance » est la mise en réseau et synergie des savoirs. À ce titre, le réseau Internet dote l'internaute de savoirs mais c'est le rôle du cadre ou de l'enseignant dans sa fonction de médiateur de transformer ces savoirs épars et factuels en « conoissance » pérenne.



## Les Entrep' Bourgogne 2023-2024 150 Graines d'Entrepreneurs à la Une



Pour cette 14<sup>ème</sup> édition, la majorité des Établissements d'Enseignement Supérieur établis en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire étaient représentés.

Après un parcours pédagogique entrepreneurial près de 150 étudiants répartis dans l'une des 34 équipes en lice ont fait la promotion de leur projet devant un jury composé de 30 entrepreneurs.

Leur attitude exemplaire et leur investissement ont été fêtés à l'occasion d'une soirée de gala mémorable.  
Les étudiants de Bourgogne ont sans nul doute une véritable fibre entrepreneuriale !

Jérôme Deliry, *Président Les ENTREP' Bourgogne*  
et Jean -Philippe Guyot, *Président de Réseau Entreprendre Bourgogne*

### Palmarès 2024 :

**Prix « Innovation »**  
Vainqueur : OXYAONE

"Oxyaone est une plateforme qui propose un outil de formation appliquer à la VR à destination des organismes de formation".

**Prix « Eco Conception - Agro transition - développement durable »**  
Vainqueur : GREEN'R

"Propose aux Français une solution de chauffage avec un système de miroirs paraboliques incurvés, écologique, durable et économique".

**Prix « Valorisation Agro-alimentaire »**  
Vainqueur : FIZZGOOD

"Propose une pastille à ajouter dans l'eau pour créer son soda naturel".



L'équipe FizzGood, prix «Valorisation Agro-alimentaire»



Coach, équipe COMPAGNOTECH et partenaire

**Prix « Numérique – Monde connecté »**  
Vainqueur : COMPAGNOTECH

"Propose l'informatique accessible à tous avec suivi, formation, Sav, sous forme d'atelier et à domicile".

**Prix « Dream Team »**  
Vainqueur : BLENDIZ

"Propose un distributeur de compléments alimentaires dans les salles de sports à destination des sportifs".

**Prix « Coup de cœur »**  
Vainqueur : ALOI

"Propose un logiciel destiné aux entreprises, permettant d'exploiter les données avec l'IA pour les valoriser".

**Prix « Parcours d'entreprendre »**  
Vainqueur : EPIC

"Conçoit et commercialise pour les entreprises, un vêtement intelligent qui mesure et permet le suivi de la posture du travailleur pour réduire les risques TMS".



**LE PRESTIGIEUX PRIX  
« LES ENTREPRENEURIALES »**

Récompense une équipe et un projet en tous points excellents : l'utilisation des ressources mises à disposition, la réelle synergie de l'équipe, la démarche aboutie et l'aspect réalisable du projet.

Ce prix a été remporté par l'équipe **INVINI** composée de :  
Maxence COULON-CORLET (BSB) (Porteur de projet)  
Kévin RAT (IAD), Oriane THEVENY (IAD), Guillaume THONGSOUM BOIS (UB), Antoine DOUCELANE (BSB)



INVINI

Avec le soutien de leur coach, Sylvie Guilloneau.

"Invini récolte des bouteilles de vins vides auprès des consommateurs, puis les nettoie et les rapatrie auprès des viti-viniculteurs"



Une soirée à guichet fermé dans l'amphi de la BSB

Nous remercions tous les partenaires financiers qui ont rendu possible cette aventure unique, les établissements d'enseignement supérieur, les enseignants, les coaches, les parrains, les experts et surtout les étudiants pour leur formidable énergie, sans oublier J'aime Dijon et Décideur pour avoir couvert l'évènement.

### Les partenaires qui ont rendu possible cette 14ème édition



### Les établissements représentés



Contact : Les Entrep' Bourgogne / Réseau Entreprendre Bourgogne - 15 cours du Parc - 21000 DIJON - Tél : 06 22 02 39 95 - Email : bourgogne@reseau-entreprendre.org

# LE DROIT ET LE CHIFFRE

## Éric Dupond-Moretti à Dijon : un QR Code et 50 bougies

**Justice.** Le Garde des Sceaux était à Dijon jeudi 25 avril pour fêter le cinquantième anniversaire de l'École nationale des greffes, ainsi qu'au tribunal judiciaire où il a remis un prix pour un dispositif numérique d'aide à la compréhension du fonctionnement du tribunal à destination des justiciables.



Dans la salle des pas perdus du Tribunal judiciaire (TJ) de Dijon, on ne peut manquer ces QR codes affichés devant les salles d'audience. Installés par le Conseil départemental de l'accès au droit, ils sont destinés à éclairer un public de justiciables - « qui peine à se situer quand il entre dans une salle d'audience, un public qui de ce fait est fragilisé et l'est aussi parce qu'il n'a pas les codes de l'institution », rappelle Olivier Caracotch, procureur de la République - sur les protagonistes des audiences, les règles et le déroulé de celles-ci. Ils assurent aussi une information complète de ce qu'est l'audience de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité et les peines associées. Ce dispositif de vulgarisation, imaginé sous la présidence de Bruno Laplane auquel a succédé Nathalie Poux comme première présidente du TJ avait toute sa place à Dijon, où est dématérialisé l'ensemble des pièces de procédure pénale. Sa facilité d'utilisation et sa cohérence avec la « justice de proximité » souhaitée par le Garde des Sceaux Éric Dupond-Moretti depuis son installation a valu à cette solution innovante un prix « Coup de cœur Bonnes pratiques » que le ministre est venu en personne remettre aux magistrats en matinée du jeudi 25 avril. « Parmi les reproches que nos compatriotes adressent à la justice de notre pays, il y a l'idée d'une justice très éloignée, qui fait peur, qui est incompréhensible. Le QR Code répond à cela, s'est-il réjoui. Avec cela, vous répondez à ce critère d'une justice plus simple et plus accessible ». Autre grief adressé à l'appareil judiciaire, sa lenteur. Éric Dupond-Moretti a à cet égard rappelé le souhait impérieux d'Emmanuel Macron, « que nous envisagions d'ici à 2027 une division des délais par deux ». Une des voies est le recours à l'Ara (audiences de règlement amiable), plébiscité devant un ministre (déjà convaincu) par Nathalie Poux qui souhaite en amplifier l'information « pour que les citoyens sachent qu'ils peuvent désormais recourir non seulement à un médiateur ou un conciliateur mais aussi à un magistrat donc à un juge pour régler leur litige à l'amiable ». Une voie parfaitement assumée par le Garde des Sceaux qui s'est même appliqué devant le vice-bâtonnier Me Florence Lhéritier à en vanter le modèle économique. Autre salle et ambiance recueillie l'après-midi du même jour dans l'am-



De gauche à droite et de haut en bas : accueil républicain devant le Tribunal judiciaire de Dijon. Avec Olivier Caracotch, procureur de la République de Dijon et Nathalie Poux, première présidente du tribunal judiciaire de Dijon, remise du prix de cœur du ministère de la Justice « Bonnes pratiques » 2024. Discours à l'École nationale des greffes et dévoilement de la plaque avec Véronique Court, directrice de l'ENG. Crédit : JDP.

phithéâtre Élixa Lemonnier de l'École nationale des greffes (ENG) officiellement inauguré par Éric Dupond-Moretti aux côtés de Véronique Court, sa directrice. Une cérémonie qui venait clôturer les festivités du cinquantième de cette école unique en France qui forme les directeurs des services de greffe et les greffiers des services judiciaires.

### UNE ENG « ROBERT BADINTER » ?

Aboutissement du processus de fonctionnarisation des greffiers décidé par la loi du 30 novembre 1965, l'ENG a accompagné les réformes de la formation de ce corps depuis son installation à Dijon - l'école était inaugurée le 19 janvier 1975 par le ministre de la Justice d'alors, Jean Lecanuet. Les nouvelles structures immobilières le furent, elles, en 1982 par le Garde des Sceaux Robert Badinter. « Il avait un lien particulier avec la ville de Dijon puisqu'il y a enseigné de 1966 à 1968 », a rappelé Éric Dupond-Moretti avant d'annoncer « que sous la proposition opportune de François Rebsamen, nous allons associer le nom de Robert Badinter à cette école ».

C'est aussi, s'est réjoui le ministre, « une école pleinement ancrée dans son

époque et ouverte sur le monde que nous célébrons. J'en veux pour preuve le rayonnement international de l'École nationale des greffes qui mène aujourd'hui des actions de coopération dans 74 pays » et évidemment avec « sa cousine bordelaise », l'École nationale de la magistrature. « Cette capacité à travailler collectivement est pleinement conforme à la politique que je porte dans le ministère de la Justice en général et les services judi-

ciaires en particulier. La culture du silo nous a fait beaucoup de mal, il est essentiel que l'on poursuive ce mouvement de décloisonnement », a ainsi martelé Éric Dupond-Moretti avant de conclure « qu'il n'y a pas de justice sans greffiers » et de rappeler que la loi de programmation de la Justice 2023-2027 prévoit notamment le recrutement 1.800 greffiers en juridictions dans un budget qui devrait bondir de 21 % à la même

échec. Des « moyens historiques » que l'on doit aux votes des parlementaires chaleureusement remerciés par le locataire de la Place Vendôme, portés par la seule volonté macroniste et... un rappel opportun quand la cote de popularité de Renaissance à 45 jours du scrutin européen stagne aux alentours de 17,5 %.

Emmanuelle de Jesus

### Le QR code « coup de cœur » du ministre

La plateforme collaborative des bonnes pratiques est une initiative lancée par Éric Dupond-Moretti en mars 2021, convaincu que le ministère de la Justice doit agir en facilitateur pour les acteurs de terrain. Elle regroupe un certain nombre de mesures mises en place dans les juridictions qui désormais peuvent profiter aux autres. « Ce site est un bel outil pour les magistrats de notre pays, utilisé de plus en plus. C'est aussi la démonstration que la Chancellerie ne peut pas fonctionner dans la verticalité et le caporalisme d'un ministre qui voudrait tout décider ; il faut qu'un certain nombre de choses du terrain remontent au ministère et qu'on puisse les échanger ».



De gauche à droite : Olivier Caracotch, Nathalie Poux, et Éric Dupond-Moretti devant le QR Code qui vaut à la juridiction dijonnaise les honneurs du ministère de la Justice. Crédit : JDP.

Un événement

CCI SAÔNE-DOUBS

VIEILLISSEMENT : QUELLES MENACES

ET OPPORTUNITÉS POUR

VOS ENTREPRISES ET VOS TERRITOIRES ?

ÉVÈNEMENT GRATUIT SUR INSCRIPTION - openbusiness.cci.fr

CONFÉRENCE

SERGE GUÉRIN

Sociologue et chercheur sur les enjeux du vieillissement

MARDI 14 MAI - 19h

Maison de l'économie

Besançon

OPEN BUSINESS

Étonner Inspirer Connecter



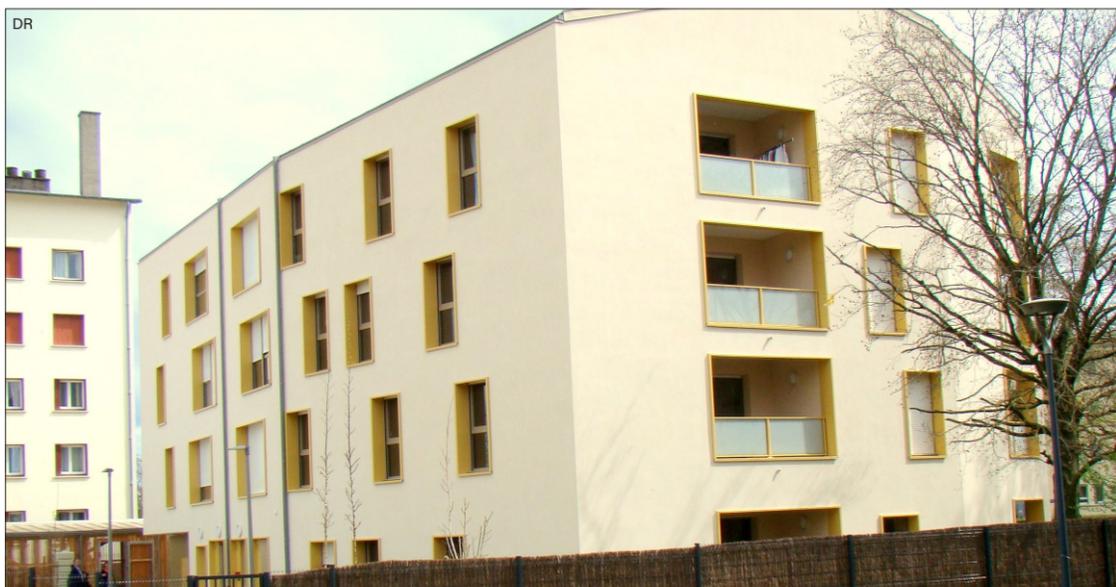
**Côte-d'Or.** Début avril Habitat et Humanisme Côte d'Or inaugurerait, à Chenôve, la maison intergénérationnelle Le Trait d'Union.

# Une maison intergénérationnelle pour les plus fragiles à Chenôve

**I**naugurée officiellement le 5 avril en présence de plus de 80 personnes, dont notamment Philippe Frei, député de la Côte-d'Or, François-Xavier Dugourd, vice-président du conseil départemental, Françoise Tenenbaum, conseillère régionale, Nuray Akpinar Istiquam, adjointe au maire de Dijon, Brigitte Popard première adjointe au maire de Chenôve et de Caroline Carlier, conseillère départementale, la résidence « Le Trait d'Union » est un nouveau lieu de vie innovant à vocation intergénérationnelle, destiné à accueillir des publics fragilisés, à faibles ressources ayant fait le choix du vivre ensemble. Les locataires seront accompagnés par une équipe de bénévoles d'Habitat et Humanisme pour assurer à la fois la prise en charge de la vie collective et un accompagnement individuel. Une personne salariée assurera l'animation de la maison et favorisera la création de liens entre les générations. Elle permettra, aussi, aux locataires de participer à la définition et à la mise en œuvre du projet social. Ce projet a nécessité un investis-

sement de 3,04 M€, dont 770.000 € de subventions. Il se compose d'un bâtiment de trois étages imaginé par le cabinet d'architecte Godard et Roussel et construit par Orvitis sur un terrain arboré de 1.525 m<sup>2</sup>. Il comprend 24 logements : six T1 de 33 m<sup>2</sup> destinés à des jeunes travailleurs ou apprentis, huit T3 de 62 m<sup>2</sup> pour des familles monoparentales et dix T2 de 41 m<sup>2</sup> fléchés seniors, auxquels s'ajoutent des espaces collectifs favorisant la convivialité et les échanges : salle d'activités avec cuisine, buanderie, local de rangement, bureau pour les accompagnants, chambre pour les visiteurs. Le chantier a été conçu pour répondre aux plus hautes exigences environnementales : haute performance thermique RT2012-20 %, label BEE+ qui implique un chantier à faibles nuisances, nomination d'un référent environnemental, confort acoustique, équipements économes en eau et guide pédagogique sur la maîtrise des charges. Le Trait d'Union accueille les locataires depuis la fin 2023 et pratiquement tous les logements sont occupés.

Frédéric Chevalier



**Doubs.** Le 11 avril Grand Besançon Métropole votait son budget primitif 2024.

## Un budget de la communauté urbaine d'une ampleur inédite

**A**vec un montant de 357 M€, le budget primitif de Grand Besançon Métropole s'inscrit dans une tendance haussière : +90 M€ depuis 2020, pour le seul plan pluriannuel d'investissement. « Cela traduit notre volonté d'accélérer encore les réalisations de notre projet de territoire », affirme Gabriel Baulieu, premier vice-président en charge notamment des Finances. Cela passe par un soutien fort à l'économie et à l'emploi, à l'attractivité du territoire, aux transitions et en accompagnement des communes ». L'année 2024 marque une étape décisive dans la montée en puissance de l'investissement, avec près de 111 M€ de dépenses d'équipement prévues, « et en y ajoutant les restes à réaliser de 2023, ce sont près de 150 M€ de crédits ouverts cette année pour investir. C'est près de 11 M€ de plus qu'au budget primitif 2023 et +24 M€ par rapport à celui de 2022 », précise



Gabriel Baulieu, premier vice-président de Grand Besançon Métropole (GBM). Crédit photos : archive JDP.

Gabriel Baulieu, avec des choix de priorisation affirmés, notamment en faveur des mobilités, de l'habitat et de la rénovation énergétique, du développement des énergies renouvelables... « Cet effort en faveur de l'équipement est financé, hors reprise des résultats des budgets annexes, à près de 45 % par l'autofinancement, ce qui constitue un signe de solidité, et à un peu plus de 20 % par l'emprunt ».

Autre axe prioritaire fléché : le

soutien à la qualité et la proximité du service public communautaire. « Cela passera notamment par un effort exceptionnel et inédit en faveur des ressources humaines, de 800.000 €, en soutien au pouvoir d'achat des agents, mais également à l'attractivité des emplois publics, qui constituent la moelle épinière de toutes les interventions de GBM, développe le vice-président. Autre choix important, celui de réserver une enveloppe de 1 M€ en fonctionnement, pour soutenir plus spécifiquement les actions en matière d'attractivité et d'animation du territoire, autour des JO par exemple, mais également pour aider nos services à maintenir la qualité du service rendu en faisant face aux effets de l'inflation, qui restent importants ». Sur le budget 2024, 65 % sont consacrés au fonctionnement et 35 % à l'investissement. L'évolution des dépenses de fonctionnement représente +3,5 %, notamment due à certains postes, comme les assurances, la contribution

au service départemental d'incendie et de secours du Doubs (+7 % soit +600.000 €) ou encore la facture énergétique, qui, bien qu'en baisse, reste supérieur de plus de 2 M€ au niveau payé en 2022. « Cela reste maîtrisé puisque légèrement en dessous de l'inflation, mais au-dessus des objectifs fixés par l'État dans la loi de Programmation des Finances Publiques, qui sont à 2 % et non prescriptifs à ce stade. À ce stade, car il est déjà annoncé que les 20 milliards d'économies à trouver sur le budget de l'État pourraient passer par une ponction sur le budget des collectivités... », s'insurge Gabriel Baulieu. Enfin, en matière de fiscalité, seul le taux de CFE connaîtra une légère évolution pour s'aligner sur le taux moyen national (soit une hausse assez symbolique de 0,19 point) : « la fragilité du panier fiscal, composé désormais de 60 % de TVA, est un vrai point de vigilance à garder en mémoire ».

en bref

F. C.

## Signature

**ROBOTICS VALLEY ANNONCE UNE COLLABORATION STRATÉGIQUE** avec la signature d'un partenariat entre MBDA, leader européen dans le secteur de la défense et des systèmes de missiles, et Atol Conseils et Développement, spécialiste dans la transformation numérique et les solutions logicielles sur mesure pour les organisations. « Ce contrat, rendu possible grâce à la mise en relation effectuée par Robotics Valley, témoigne de notre engagement dans la création de synergies entre adhérents », affirme le cluster dans un communiqué le cluster. Atol Conseils et Développement se voit confier l'exclusivité pour le développement, l'industrialisation, la commercialisation et le support du logiciel Replix, une solution innovante initiée et brevetée par MBDA. Replix révolutionne la robotique industrielle en permettant une programmation rapide et intuitive, accessible à tout opérateur sans compétences spécialisées en programmation, et facilite ainsi la configuration rapide d'installations robotisées. « Cette collaboration met en valeur l'une de nos missions chez Robotics Valley : faciliter le développement de nos adhérents et enrichir leurs capacités par le biais de partenariats stratégiques ».



Fondation Terre de Liens  
- RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE -



© Sandrine Mulas  
© TdLRA  
© Eléonore Henry de Frahan

# LA BIODIVERSITÉ, UN INVESTISSEMENT D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE

Sur ses 360 fermes acquises grâce aux citoyennes et citoyens, **Terre de Liens s'engage pour une agriculture biologique et paysanne, respectueuse de l'humain et de la nature.**

En faisant un don à la Fondation Terre de Liens, **vous pouvez bénéficier d'une réduction fiscale** de 66 % de son montant sur l'impôt sur le revenu ou de 75 % sur l'IFI.

Découvrez et soutenez notre programme Biodiversité en faveur de la préservation de l'environnement.

Rendez vous sur [soutien-ifi.terredeliens.org](https://soutien-ifi.terredeliens.org) ou scannez ce QR code



Fondation Terre de Liens • Reconnue d'utilité publique • Habilitée à recevoir des legs et donations

# Opinions

## Projet de loi logement : une illusion de solutions à la crise

Association CLCV de Côte d'Or

Examiné le 24 avril au Conseil national de l'habitat, les associations de locataires (AFOC, CGL, CLCV, CNL, CSF) s'opposent à un projet de loi qui fait la chasse aux pauvres, récompense les maires hors-la-loi, favorise le clientélisme, et vend les logements sociaux en pleine crise de l'offre de logements.

Ce projet de loi est une attaque envers les locataires HLM. Sous prétexte de favoriser la mobilité dans le parc social, il propose d'expulser davantage de locataires dépassant les plafonds de ressources en vigueur et de réclamer un surloyer dès le premier euro de trop. Le ministre du Logement menace plus de 8 % des locataires HLM, très loin d'être riches, pour un phénomène très minoritaire (moins de 8.000 ménages sur près de cinq millions), sachant sciemment que la loi permet déjà de mettre fin au bail pour les locataires dépassant largement les plafonds de ressources. 35 % des locataires HLM vivent déjà sous le seuil de pauvreté et un locataire sur quatre s'est retrouvé en situation d'impayé au cours des 12 derniers mois.

Ce n'est pas en opposant classe populaire et classe moyenne que l'on résoudra la crise du

logement et que l'on créera de la mixité sociale en HLM.

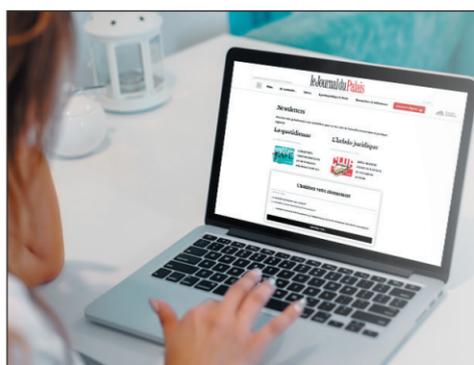
Pire, en offrant la possibilité aux bailleurs de modifier les conventions APL qui définissent les loyers maximums applicables en HLM, les nouveaux locataires vont payer des loyers bien plus élevés. Un logement social passoire thermique pourra faire l'objet d'un loyer équivalent à celui d'un logement neuf. Le ministre fait donc la chasse aux locataires de la classe moyenne et aux plus pauvres, sous prétexte de vouloir développer les logements abordables. Le ministre récompense également les maires hors-la-loi qui depuis 20 ans ne respectent pas la loi SRU et l'obligation d'avoir 25 % de logements sociaux dans les zones les plus tendues. En intégrant les logements intermédiaires dans le calcul du parc social, largement inabordable pour les plus de 2,6 millions de demandeurs actuels (moins de 3 % sont éligibles), on ne permettra pas de loger ceux qui sont en attente d'un logement. Le ministre ouvre également la porte aux pires dérives en permettant aux maires d'avoir la priorité sur les attributions des nouveaux logements sociaux et en leur donnant un droit de

veto : clientélisme électoral, favoritisme selon les opinions politiques voire préférence nationale dans certaines communes, et corruption comme le constate dans de rares cas l'Ancols dans certaines communes. Nous retournerions aux scandales des années 80 et 90, effaçant plus de 20 ans de réformes pour rendre plus transparent, équitable et juste le processus d'attribution des logements sociaux. Le ministre veut enfin faciliter la vente des logements sociaux. Alors que nous manquons cruellement de logements abordables sur l'ensemble du territoire, il va donc supprimer des logements sociaux qui soit finiront en copropriétés dégradées par manque d'investissement, soit en instruments de spéculation immobilière. Il aurait été bien plus logique de renforcer la loi SRU, avec de plus fortes pénalités pour les maires qui refusent de loger les locataires dans des conditions décentes et abordables, et que les préfets prennent enfin le contrôle des permis de construire dans les communes carencées comme le permet déjà la loi. Nous estimons qu'une politique du logement passe par davantage d'investissement, après des années de ponctions budgétaires et de baisse des APL.

## Le regard de Faro

**EMPLOI : 2.782.000 POSTES SONT À POURVOIR SUR TOUT LE TERRITOIRE FRANÇAIS.**

LE "ROTI DE VEAU" EST PRIÉ DE VENIR CHERCHER SON PLAT. AVANT DE PARTIR JE DEMANDERAI À TOUT LE MONDE DE DÉBARRASSER SA TABLE ET PASSER UN COUP DE CHIFFON.



**NEWSLETTER**

**ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT**

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

## Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

### L'Argentine... désargentée



Une fois n'est pas coutume ce billet est un aller-simple pour l'Argentine. Ah l'Argentine ! Ses gauchos, ses steaks signés Mercosur, son tango, sa tradition hospitalière (y compris aux nazis en déroute. Mais je m'égarer), ses grands-

mères de la Place de Mai tournant inlassablement avec les portraits de leurs proches disparus pendant la dictature, son immense poète José Luis Borges et... son président démocratiquement élu depuis décembre 2023, Javier Milei.

Milei, libertarien revendiqué et ultra-libéral décomplexé, sorte de Trump qui aurait enfilé la perruque et les rouflaquettes d'Elvis dans ses dernières années, Milei qui a fait campagne avec une tronçonneuse pour tailler dans le vil déficit car pour tromper le crédule, une image vaut mille mots, comme le formulait déjà Confucius.

Pour ce qui est de tailler, on a vu. Dès son arrivée, Milei a réduit les effectifs des ministères, licencié plusieurs dizaines de milliers de fonctionnaires, supprimé des lignes budgétaires entières de dépenses publiques en éducation, transports, santé... et dévalué de plus de 50 % le peso argentin face au dollar. Dans un premier temps, passé le choc d'absorption de l'inflation (25 % en décembre 2023, 11 % en mars) la cure a eu l'air de faire effet puisque l'Argentine a présenté à la fin du premier trimestre 2024 un excédent financier de 309 M\$, une première depuis longtemps, le marché de l'immobilier a retrouvé des couleurs, certains prix commencent à se stabiliser... Mais sur le long terme, les économistes sont inquiets du devenir d'un pays qui compte déjà des millions de pauvres.

C'est particulièrement vrai dans les universités publiques où le gouvernement de Milei a décidé de maintenir, pour l'année universitaire 2024, le budget 2023 malgré une inflation de 288 % sur douze mois. Aux équipes de chercheurs, aux jeunes brillants mais sans revenus, incapables de poursuivre des études sans aides, à la R&D, l'ultra-libéralisme à tous crins de Milei met un brutal coup d'arrêt dont les répercussions à l'échelle du pays se liront très vite quand l'Argentine accusera un retard technologique tel qu'il la livrera sans défense aux intérêts étrangers. Il sera bien temps alors d'en faire un tango, cette « pensée triste qui se danse » comme l'écrivait le poète et parolier argentin Enrique Santos Discépolo.

## Le coin bouquins



### LE MANAGER DE PROXIMITÉ.

Hommes et femmes de terrain, à la fois gestionnaires et encadrants, les managers de proximité représentent le lien essentiel entre la direction et les salariés. En première ligne pour faire partager les objectifs, mais aussi contrôler, évaluer,

motiver les collaborateurs et faire accepter le changement, leur rôle est loin d'être évident. Concilier cette mission de management avec leur propre contribution à l'activité de l'entreprise : tel est le défi qu'ils doivent relever au quotidien ! Alors de quelle façon et par quels moyens peuvent-ils révéler et exercer leur leadership, tout en gagnant en efficacité, en autonomie et en responsabilité ?

À l'appui d'exemples concrets et d'analyses de situations vécues, l'auteur propose une nouvelle vision du management opérationnel, en (re) plaçant le manager de proximité au cœur de la performance de l'entreprise.

♦ Éditions Gereso, 235 pages, 23 euros.

# AVIS D'EXPERT

## Les pensions alimentaires, vous avez dit complexes ?

**Impôts.** Avec le printemps voici le retour des déclarations d'impôt sur les revenus, l'impôt le plus complexe en France tant les spécificités sont nombreuses. L'idée de cet article est de faire un tour d'horizon des différentes pensions alimentaires déductibles, car s'il est interdit d'éluder l'impôt, rien ne nous interdit de le minimiser dans le respect des règles fixées par le Code général des impôts.



DAVID CHEDOZ

ORDRE DES  
EXPERTS-COMPTABLES  
Région Bourgogne Franche-Comté

PAR MATHIEU COMMERÇON,  
EXPERT-COMPTABLE À BESANÇON.

Les pensions sont déductibles du revenu global, et viennent ainsi en compensation des différents revenus imposables du foyer, soit dans la limite des besoins des bénéficiaires, soit pour le montant fixé par la décision de justice, soit par un plafond fixé un texte fiscal. Cette déduction est liée à l'obligation alimentaire (en argent ou en nature) définie par le code civil. Ce dernier prévoit en effet des obligations entre ascendants et descendants, entre gendre ou belle-fille et beau-père ou belle-mère.

Il n'est cependant pas possible de déduire une pension versée à un frère ou une sœur, à un oncle ou une tante...

### PENSION VERSÉE À UN ASCENDANT

Les enfants qui viennent en aide à leurs parents n'ayant pas suffisamment de ressources peuvent déduire de leurs revenus le montant des pensions alimentaires ou des dépenses qu'ils font à ce titre. Le montant déductible est évalué pour les montants réels et il faut pouvoir justifier des versements ou des dépenses dans le cadre de l'obligation alimentaire.

Points de vigilance, aucune déduction n'est possible lorsque :

- ◆ l'ascendant, titulaire d'une carte d'invalidité et vivant sous le toit du contribuable, est rattaché au foyer fiscal ;
- ◆ le contribuable demande à bénéficier du crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié travaillant à la résidence d'un ascendant.



FREEPIK

### PENSION VERSÉE : ENFANT MINEUR

En cas d'imposition séparée des parents, celui qui n'assume pas, à titre principal, l'entretien de l'enfant n'a aucun avantage de quotient familial, mais peut déduire de son revenu imposable la pension alimentaire qu'il verse. Lorsque l'enfant est en garde alternée et que chaque parent bénéficie d'une majoration de son quotient familial, aucune pension ne peut être déduite.

Les pensions alimentaires versées pour l'entretien des enfants sont intégralement déductibles pour leur montant fixé par le juge, y compris pour la clause d'indexation prévue.

### PENSION VERSÉE : ENFANT MAJEUR

Les pensions alimentaires versées aux enfants majeurs sont déductibles, sous réserve de la preuve de l'état de besoin de l'enfant et des versements effectifs. La déduction est limitée, par an et par enfant à 6.674 € (par contribuable si les parents de

l'enfant sont séparés ou divorcés). Cette limite s'applique même si le contribuable est tenu de verser, sur décision de justice, une pension supérieure à ce montant. La pension peut être versée quel que soit l'âge de l'enfant. Cette somme peut être doublée, sous certaines conditions, si l'enfant majeur est marié ou pacsé.

S'il n'est pas possible de fournir les justificatifs, le contribuable peut toutefois déduire de son revenu une somme forfaitaire fixée à 3.968 €.

Ces règles impliquent un arbitrage dans certaines situations. En effet, chaque année, vous avez le choix pour vos enfants à charge de leur verser une pension alimentaire ou de les rattacher à votre foyer fiscal, s'ils respectent les conditions. Pour la déclaration sur les revenus 2024, peuvent notamment demander à être rattachés les enfants :

- ◆ âgés de moins de 21 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- ◆ âgés de moins de 25 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et poursuivant leurs études au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ou au 31

décembre 2023. Il faut donc faire un calcul pour voir s'il est plus avantageux d'intégrer l'enfant dans le foyer, ce qui engendre une majoration du nombre de parts pour le calcul des impôts, ou si la pension est plus avantageuse. En cas d'intégration au foyer, il ne faut pas oublier de déclarer les revenus que l'enfant a perçus après prise en compte d'un abattement de 5.204 € pour les étudiants âgés de 25 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition en rémunération d'une activité exercée pendant leurs études secondaires ou supérieures ou durant leurs congés scolaires ou universitaires. Cet abattement est de 20.815 € pour les indemnités perçues lors d'un stage ou d'une période de formation en milieu professionnel et pour les apprentis munis d'un contrat d'apprentissage.

À titre d'information, pour les contribuables imposables au taux marginal de 41 %, la déduction d'une pension alimentaire peut procurer un avantage en impôt supérieur à

celui procuré par le rattachement de l'enfant, plafonné à 1.759 € par ½ part.

### PENSION VERSÉE ENTRE ÉPOUX OU EX-ÉPOUX

Les rentes et les pensions alimentaires versées en vertu d'une décision de justice ou d'une convention de divorce par consentement mutuel par acte sous seing privé sont déductibles du revenu global du débiteur. Ceci est vrai en cours d'instance et une fois le divorce prononcé. Les sommes versées en vertu d'un simple accord amiable ne sont pas déductibles.

Pour toutes ces hypothèses, il ne faut pas oublier que si les pensions ont été déduites par le contribuable, elles sont, en parallèle, imposables pour celui qui les a reçues.

Vous l'aurez bien compris, pour déduire une pension il faut respecter plusieurs conditions qui diffèrent selon la situation des contribuables, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un professionnel compétent.

# le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr) du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr) ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur [actulegales.fr](http://actulegales.fr)

### Adjudications



#### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**MERCREDI 05 JUIN 2024 A 10 H 30**

À l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon, Cité Judiciaire, 13 boulevard Clémenceau à DIJON.

**DIJON (21000), 15 rue du Petit Cîteaux**

Cadastré sections CY 353 pour 7a 04ca, CY 355 pour 1a 43ca et CY 357 pour 3a 39ca, soit au total 11a 86ca, lots 97 et 27.

Un appartement au 2<sup>ème</sup> étage comprenant une entrée, une pièce de vie avec cuisine semi-ouverte, une chambre, une salle de bains, un wc séparé. Grand balcon. Une place de stationnement au sous-sol.

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

**MISE A PRIX : 28.000 €uros**

LES ENCHERES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON.

VISITE : JEUDI 23 MAI 2024 A 10 H 00.

A la requête de la société BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, société anonyme, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 542 097 902, dont le siège social est situé 1 boulevard Haussmann - 75009 PARIS, représentée par son dirigeant en exercice, créancier poursuivant, ayant pour avocats la SCP LDH AVOCATS, 6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON uniquement le matin sur rendez-vous ou au cabinet de la SCP LDH AVOCATS 6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON. L2402087

## le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional

LE JOURNAL DU PALAIS

SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon

Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON

Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56

Site internet : [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr)

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON

Directeur : Jacques STAKLIN

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET - Killian ROBLOT

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €

Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres

Polignon Pla de L'Estany s/n

1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : [annoncelegale.jdp@legalnet.org](mailto:annoncelegale.jdp@legalnet.org)

Rédaction : [redaction.jdp@legalnet.org](mailto:redaction.jdp@legalnet.org)

SELARL MC TRONCIN

Société d'Avocat

34 D Boulevard de la Marne - 21000 DIJON

Tél. : 03 80 50 82 72

#### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A L'AUDIENCE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DIJON (21000), 13 Boulevard Clémenceau

SALLE A

A. DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

VILLE DE DIJON (21000), 93 rue du Général Fauconnet

Un ensemble immobilier en copropriété comprenant :

- Lot n° 1 :

Dans le bâtiment B, au rez-de-chaussée, un appartement comprenant un séjour, une salle de bains ; Et les six cent quarante sept dix millièmes (647/10000<sup>èmes</sup>) des parties communes générales ; Et les six cent quarante sept dix millièmes (647/10000<sup>èmes</sup>) des parties communes propres au bâtiment B.

- Lot n° 3 :

Dans le bâtiment B, au rez-de-chaussée, un appartement comprenant un séjour, une salle de bains ; Et les sept cent vingt deux dix millièmes (722/10000<sup>èmes</sup>) des parties communes générales ; Et les sept cent vingt deux dix millièmes (722/10000<sup>èmes</sup>) des parties communes propres au bâtiment B.

- Lot n° 4 :

Dans le bâtiment B, au rez-de-chaussée, un appartement comprenant un séjour, une salle de bains ; Et les six cent quarante sept dix millièmes (647/10000<sup>èmes</sup>) des parties communes générales ; Et les six cent quarante sept dix millièmes (647/10000<sup>èmes</sup>) des parties communes propres au bâtiment B ; L'ensemble cadastré section HR N° 474 pour une contenance de 3a 99ca.

B. Date de la vente et mise à prix

La vente aura lieu le :

**Mercredi 5 juin 2024 à 10 heures 30**

au Tribunal Judiciaire de DIJON (21000)

13 Boulevard Clémenceau, Salle A

**Mise à prix : 60.000 €uros (soixante mille €)**

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation éventuelle et de la libération effective des lieux. C. DATE DE LA VISITE : La visite des lieux est fixée au mercredi 22 mai 2024 à 10h00 (mercredi vingt deux mai deux mille vingt quatre à dix heures) (rendez-vous sur place).

D. RENSEIGNEMENTS :

Pour tous renseignements, il convient de vous adresser :

- au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de DIJON où le cahier des conditions de la vente peut être consulté ;

- éventuellement au Cabinet de Maître Marie-Christine TRONCIN, Avocat, 34 D boulevard de la Marne - 21000 DIJON.

Tél. : 03.80.50.80.72.

L2401685

## le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,  
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour  
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales  
par mail :

[annoncelegale.jdp@legalnet.org](mailto:annoncelegale.jdp@legalnet.org)

Annances légales

## Tous les appels d'offres de votre département sur journal-du-palais.fr

## Adjudications



**Maître Claire GERBAY**  
Avocat

15 bis Cours Général de Gaulle - 21000 DIJON  
TEL : 03.80.66.18.54

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

19 juin à 10h30

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON Cité Judiciaire - 13 Boulevard Clémenceau

## Sur la commune de Longvic (21600), 20 rue Marcel Sembat

Une maison d'habitation sur deux niveaux (167,08 m<sup>2</sup>) avec jardin privatif, deux grandes caves (de superficies respectives de 13,13 m<sup>2</sup> et 43,56 m<sup>2</sup>), un garage (25,65 m<sup>2</sup>) et dépendances dans le jardin  
Au rez-de-chaussée : pièce de vie, cuisine, cabinet de toilettes, une chambre, salle d'eau et dressing  
A l'étage : dégagement, deux chambres, dressing et salle de bains, et cabinet de toilettes  
L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

MISE A PRIX : 270.000 €EUROS

LES ENCHERES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON  
VISITE : 28 MAI 2024 A 14H

Par la SELARL AD LITEM Commissaire de Justice à Dijon

A la requête de : POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DE LA COTE D'OR POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DE LA COTE D'OR, pris en la personne du comptable public élisant domicile en ses bureaux 25 rue de la Boudronnée 21047 DIJON CEDEX agissant sous l'autorité de Madame la Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne Franche-Comté et du département de la Côte d'Or

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON uniquement le matin sur rendez-vous, au cabinet de Me Claire GERBAY ou sur le site internet <https://www.encheres-publiques.com/> L2402085



**SCP ARGON-POLETTE-NOURANI**  
Avocats Associés

6 boulevard Clémenceau - 21000 DIJON  
Tél. : 03.80.70.19.30

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES  
A L'AUDIENCE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DIJON  
13 BOULEVARD CLEMENCEAU - SALLE A**

## A/ DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

## COMMUNE DE SAULIEU (21120),

Une parcelle de terre située à SAULIEU et cadastrée sous les références B 52, d'une contenance de 01ha 34a 38ca  
Sur cette parcelle est édifié un petit chalet, qui est une structure en bois aménagée d'une pièce et d'une salle d'eau, la surface de ce chalet étant de 23,93 m<sup>2</sup>, selon le procès verbal descriptif établi par la SELARL AD LITEM (SOULARD-DE FOURNOUX), Huissiers de Justice Associés le 14 mars 2023.

A côté du chalet se trouvent un chenil, ainsi qu'une remorque de camion aménagée manifestement non susceptible d'être immobilisée par destination aux termes du procès-verbal de description des lieux.

## B/ DATE DE LA VENTE ET MISE A PRIX

La vente aura lieu le :

LE MERCREDI 29 MAI 2024 A 10 H30

MISE A PRIX : 5.000,00 € (CINQ MILLE EUROS)

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation éventuelle et de la libération effective des lieux

## C/ RENSEIGNEMENTS

Pour tous renseignements, il convient de vous adresser :

- Au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de DIJON- service des saisies immobilières- où le cahier des conditions de la vente peut être consulté (le matin uniquement)  
- éventuellement au Cabinet de la SCP ARGON-POLETTE-NOURANI, Avocats Associés, 6 Boulevard de la Clémenceau- 21000 DIJON - Tél. : 03.80.70.19.30.  
L2402069

## Appels d'offres

## Commune de MEURSAULT

## Avis de concours

Département(s) de publication : 21

Annonce N° : MEURSAULT042024

## SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Acheteur 1.1 :

Nom complet de l'acheteur : Commune de MEURSAULT.

Type de Numéro national d'identification : SIRET 21210412900011.

N° National d'identification : 21412.

Ville : MEURSAULT.

Code Postal : 21190.

Groupement de commandes : Non.

Département(s) de publication : 21.

FORME JURIDIQUE DE L'ACHETEUR

1.2 : Organisme de droit public. Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale.

## SECTION 2 : PROCÉDURE

2.1 Titre : Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la construction d'une halle événementielle, l'aménagement de ses abords, la réalisation des voiries et d'une zone de stationnement à MEURSAULT 21190.

Identifiant de de la procédure : MEURSAULT042024.

Type de procédure : Restreinte.

2.1.1 OBJET

Nature du marché : Services.

Nomenclature principale(cpv) : 71200000 Services d'architecture.

2.1.4 INFORMATIONS générales : Base juridique : Directive 2014/24/UE2.1.6.

2.1.6 Motifs d'exclusion : Motifs d'exclusion purement nationaux Se référer au règlement du concours.

## SECTION 5 : LOT

LOT -0001

Titre : Maîtrise d'œuvre.

DESCRIPTION : voir règlement du concours.

Identifiant interne : maîtrise d'œuvre.

5.1.1 Objet :

Nature du marché : Services.

Nomenclature principale(cpv):71200000 Services d'architecture.

5.1.2 Lieu d'exécution.

Ville : MEURSAULT.

Code postal : 21190.

Subdivision de pays (NUTS) : CÔTE D'OR (FRC11).

Pays : France.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Niveaux spécifiques minimaux de capacité requis : voir règlement du concours

Pour les bureaux d'étude technique, la moyenne des chiffres d'affaires cumulés calculée sur les trois derniers exercices du BET ou du groupement de BET Structure, Génie Climatique, Electrique (courant fort et faible), Fluides et Génie climatique, ne devra pas être inférieure à 250.000 € HT.

Le candidat devra justifier d'un effectif minimal de 2 professionnels (dont le cas échéant le mandataire) pouvant justifier de leur compétence architecturale.

Pour les architectes : réalisation d'au moins 3 projets d'importance ou de complexité équivalente à l'opération envisagée.

5.1.9. Critères de sélection.

Type : autre.

Nom : Qualité des capacités techniques et financières du candidat.

DESCRIPTION : ces dernières seront évaluées au regard de la pertinence de la composition de l'équipe et des moyens humains et matériels proposés - habitude des membres de l'équipe à travailler ensemble ; voir règlement du concours.

Pondération : 40 %.

Type : autre.

Nom : Qualité des capacités professionnelles.

DESCRIPTION : ces dernières seront évaluées au regard de la qualité architecturale des références produites et l'adéquation des références de chaque membre de l'équipe avec les prestations à réaliser ; voir règlement du concours.

Pondération : 60 %.

Ces critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure.

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes : Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 5.

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 5.

5.1.10. Critères d'attribution.

Type : qualité.

Nom : Classement des projets remis et désignation du ou des lauréats.

Description :

Critère 1 : Adéquation du projet avec les attentes du maître d'ouvrage et des utilisateurs : 20 % ;

Critère 2 : Adéquation au site, qualité de l'expression architecturale : 50 % ;

Critère 3 : Fonctionnalité : 20 % ;

Critère 4 : Compatibilité du coût prévisionnel du projet avec l'enveloppe prévisionnelle du projet du maître d'ouvrage affectée aux travaux : 10 %.

5.1.11. Documents marchés :

Adresse des documents de marché : Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.ternum-bfc.fr>

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui.

5.1.11. Conditions du marché public :

CONDITIONS DE LA PROCÉDURE :

Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner : 05/07/2024.

Conditions du régime du concours :

Prix

Valeur DE la prime : 25.000 € HT

Lieu DE réception DE la prime : MEURSAULT 21190

Informations complémentaires :

Une prime est versée sur proposition du jury, à chacun DEs candidats admis à participer au concours. Son montant est DE 25.000 € HT. Cette prime est versée sous réserve DE la remise DE prestations conformes au règlement DE concours.

Sur le total de 25.000 € HT, une part significative devra être versée aux bureaux d'études membres des équipes candidates. Une attention toute particulière sera accordée par le maître d'ouvrage à la part réservée aux BET sur le montant total de la prime. Le lauréat se verra également attribuer une somme de 25.000 € HT qui sera versée dès sa désignation officielle. Cette somme viendra ensuite en déduction de sa rémunération.

Voir règlement du concours

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours.

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique requise : Adresse de présentation : <https://www.ternum-bfc.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : non autorisées

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DEMANDES DE PARTICIPATION : 31/05/2024 a 17 h

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et réexamen :

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas, BP 61616 - 21016

DIJON CEDEX - Téléphone : 03.80.73.91.00 - Courriel : [greffe.ta-dijon@juradmin.fr](mailto:greffe.ta-dijon@juradmin.fr)

Subdivision pays (NUTS) : FR 261. CÔTE D'OR

Rôles de cette organisation : Acheteur Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

## SECTION 11. INFORMATIONS RELATIVES À L'AVIS

11.1. Informations relatives à l'avis

identifiant/version de l'avis : 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

DATE D'ENVOI DE L'AVIS : 23/04/2024 A 13h28

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2. Informations relatives à la publication :

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 25/04/2024.

L2402124

**POUR PLUS DE RAPIDITÉ,  
OPTEZ POUR LE RÈGLEMENT  
PAR VIREMENT  
OU PAR CARTE BANCAIRE,  
DE PLUS VOUS FEREZ  
UN GESTE  
POUR L'ENVIRONNEMENT...**

## Tous les appels d'offres de votre département sur journal-du-palais.fr

## Appels d'offres



## GRAND DIJON HABITAT

## Avis d'appel public

## Réunion d'études et d'échanges préalables avec les opérateurs économiques - Conformément à l'article R2111-1 du Code de la commande publique

- IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR : Office Public de l'Habitat - GRAND DIJON HABITAT, 2 bis rue Maréchal Leclerc, BP 87027 - 21070 DIJON CEDEX.
- IDENTIFICATION DU BESOIN : GRAND DIJON HABITAT organise une réunion d'information et d'échanges afin d'exposer aux opérateurs économiques intéressés, son projet et ses attendus, dans le cadre du renouvellement des marchés de prestations de nettoyage des parties communes et des locaux administratifs, de la sortie des ordures ménagères et du tri sélectif et de l'enlèvement des encombrants des immeubles de GRAND DIJON HABITAT.  
CPV : 90900000  
Les points qui seront notamment abordés :  
1. Allotissement du marché ;  
2. Fréquence des prestations envisagés ;  
3. DPGF : mode de calcul - Rapport qualité/prix ;  
4. Contrôle des prestations de nettoyage ;  
5. Information sur les reprises annexe 7 ;  
6. Capacité à répondre sur des prestations complémentaires : remplacement des ampoules - gestion des tapis d'entrée.  
La réunion d'information se tiendra le jeudi 06 juin 2024 à l'adresse suivante : Siège de GRAND DIJON HABITAT, Salle n° 3, 3° étage.  
En raison du nombre potentiellement important d'entreprise :  
- 2 créneaux horaires seront proposés à 09h00 et 14h00, Grand Dijon Habitat validera avec chaque participant l'heure de convocation  
- 2 personnes maximums par entreprise seront autorisées à la réunion d'information.
- DEMANDE DE PARTICIPATION : Les demandes de participation devront être adressées avant le lundi 03 juin 2024 - 12 heures à l'adresse électronique suivante [jtheveneau@granddijonhabitat.fr](mailto:jtheveneau@granddijonhabitat.fr). Nous vous remercions d'indiquer le nom de chaque personne présente à la réunion.
- RENSEIGNEMENTS : Pour tous renseignements complémentaires vous devez adresser un courriel à l'adresse électronique [jtheveneau@granddijonhabitat.fr](mailto:jtheveneau@granddijonhabitat.fr)  
Cet avis d'appel public est à retrouver sur le profil acheteur de Grand Dijon Habitat, à l'adresse : <https://www.ternum-bfc.fr/L2402123>

## Côte-d'Or

## VENTE CESSION

## ATTRIBUTION D'APPORTS

OFFICE NOTARIAL  
DIJON CORDELIERS  
Notaires associés  
4 place des Cordeliers à DIJON

## S.6.M./ZS27

Insertion - Cession de  
fonds de commerce

Suivant acte reçu par Me Gilles CHATELOT, notaire à DIJON, le 9 avril 2024, enregistré à SPFE DIJON 1, le 15/04/2024, référence 2104P01 2024 N 933 a été cédé :

La société S.6.M., Société par actions simplifiée au capital de 5.000 €, dont le siège est à DIJON (21000), 15 rue Jean-Jacques ROUSSEAU, identifiée au SIREN sous le numéro 839 515 822 et immatriculée au R.C.S. de DIJON.

A : La Société ZS27, Société par actions simplifiée au capital de 5.000 €, dont le siège est à DIJON (21000), 15 rue Jean-Jacques ROUSSEAU, identifiée au SIREN sous le numéro 984 016 451 et immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Un fonds de commerce de de restauration rapide sur place et à emporter sis à DIJON (21000), 15 rue Jean-Jacques ROUSSEAU, lui appartenant, connu sous le nom commercial BENJA BURGER, et pour lequel il est immatriculé au R.C.S. de DIJON, sous le numéro 839 515 822.

Entrée en jouissance le 09/04/2024.  
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 75.000 €, s'appliquant : aux éléments incorporels pour 44.800 € et au matériel pour 30.200 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'étude de Me Gilles CHATELOT, Notaire à DIJON, 4 place des Cordeliers où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.  
L2402112

## GERANCE

## FIN DE GERANCE

SARL ETC  
5 allée des Corvées - B.P. 30048  
21240 TALANTSARL TAXIS  
FERET/SARL  
NADEGEAvis de fin de location  
gérance

Le contrat de location-gérance qui avait été consenti par acte SSP à effet au 01/02/2023 par le bailleur la SARL TAXIS FERET, au capital de 30.000 € dont le siège est à DIJON (21000), 103 rue de Corcelles, R.C.S. DIJON 502 129 962 au locataire-gérant la SARL NADEGE au capital de 1.000 € dont le siège est à POUILLY EN AUXOIS (21320), 27 avenue Général de Gaulle, R.C.S. DIJON 848 533 733, et portant sur un fonds de commerce d'activité d'exploitant de taxi dont l'autorisation de stationnement numéro 2 est situé sur la commune de POUILLY EN AUXOIS a été rompu à effet au 01/05/2024.

Pour unique insertion.  
L2402058

## CONSTITUTION

## DE SOCIETE

«CLOS DES  
SONGES»

Société par actions simplifiée  
au capital de 5.000 Euros  
Siège social :  
17 Chemin de la Cave  
21190 VOLNAY

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VOLNAY du 8 Avril 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.  
DÉNOMINATION : CLOS DES SONGES.

SIÈGE : 17 chemin de la cave - 21190 VOLNAY.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

CAPITAL : 5.000 €.

OBJET : La société a pour objet en France et à l'étranger :

- L'exploitation et la gestion de biens agricoles apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société,

- Achat-vente et toutes activités de négoce de vin en vrac ou en bouteille d'alcools et spiritueux, de toutes boissons alcoolisées ou non,

- Achat-vente de raisins, vendanges fraîches et moûts en vue de leur vinification, toute opération de vinification, élaboration et conditionnement,

- Production de vin, viticulture et viniculture,

- Prestations de services viticoles et vinicoles et de conseils liés à l'expertise de la vigne, à la vinification, au conditionnement et à la commercialisation,

- Achat-vente ou location de matériels et de tous objets dérivés ou accessoires liés à la viticulture ou à la viniculture,

- Organisation d'événements et animations culturelles,

- Gestion-location de gîtes ou meublés,

- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

o La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus,

o la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités,

o la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe,

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

INALIÉNABILITÉ DES ACTIONS : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 3 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur

souscription en cas d'augmentation de capital.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : Monsieur Livio CAPALDI, demeurant Rue des Sequoias, 38860 LES DEUX ALPES.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis :  
Le Président.  
L2401876

Minard et Co  
6 rue du Cassis 21 700 CHAUXINSERTION  
CONSTITUTIVE

Suivant acte sous seing privé en date du 2 janvier 2024 à CHAUX, il a été institué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : Minard et Co

CAPITAL : 1 000 Euros

SIEGE SOCIAL : 6 rue des cassis 21 700 CHAUX

OBJET :

Outre la gestion de son patrimoine, - holding familiale

- la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent risquer de porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

DURÉE : 99 ans

MONTANT DES APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1 000 €

GERANT Monsieur Daniel MINARD, domicilié(e) à : lieu dit Veuverailles 2 rue de l'abrevoir 21 230 VIEVY

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALON SUR SAONE

LA GERANCE  
L2401939



## GARAGE NIOT

## Avis de constitution

Avis est donné de la constitution, par acte SSP du 26/04/24, d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : GARAGE NIOT.  
FORME : Société à responsabilité limitée.

SIEGE SOCIAL : 1 rue de la Varenne - 21700 CORGOLOIN.

OBJET : La réparation, l'entretien, la mécanique de tous véhicules terrestres à moteur ; La réparation et le remplacement de pare-brise ; L'achat et la vente de véhicules neufs et d'occasion ; Le dépannage et le remorquage de tous véhicules, le lavage automatique et la mise à disposition de voitures sans chauffeur.

DURÉE : 99 années.

CAPITAL : 5.000 €.

GERANT : M. Antonin NIOT, né le 7/02/1995 à DIJON, demeurant 25 rue Aix de Vergy - 21000 DIJON.

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le gérant.  
L2401959

SARL ETC  
5 allée des Corvées - B.P. 30048  
21240 TALANT

## AU BON COIN

Par acte SSP du 19/04/2024 il a été constitué la société dénommée AU BON COIN, société à responsabilité limitée, au capital de 2.500 €.

SIEGE SOCIAL : 14 rue Carnot - 21500 MONTBARD.

OBJET : Bar, restauration rapide.

DURÉE : 99 ans.

GERANT : Monsieur Pascal GARCIA et Madame Marlène SABARLY demeurant ensemble 6 rue Léon Fourney - 21500 MONTBARD.

immatriculation au R.C.S. de DIJON.  
L2402039

le Journal du Palais  
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## Confiez-nous vos annonces légales !



Envoyez vos annonces par mail à : [annoncelegale.jdp@legalnet.org](mailto:annoncelegale.jdp@legalnet.org)  
Renseignements au 03 80 68 25 55

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or



**LEGI CONSEILS  
BOURGOGNE**  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

### VILLA SHANTI

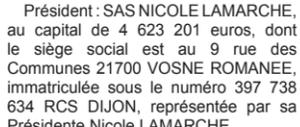
Société par actions simplifiée au capital de 250 000 euros  
Siège social : 9 rue des Communes, 21700 VOSNE ROMANEE

### AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP 18/04/2024  
Forme : Société par actions simplifiée  
Dénomination : VILLA SHANTI  
Siège : 9 rue des Communes, 21700 VOSNE ROMANEE  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS  
Capital : 250 000 euros  
Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger :  
- L'exploitation de gîtes, de chambres d'hôtes, l'hébergement touristique et autre hébergement de courte durée, la location de meublés de tourisme ;  
- Toutes prestations de services annexes dont, notamment, toutes prestations hôtelières, para-hôtelières et/ou de conciergerie, l'organisation d'événements tels que des séminaires, des vernissages et tous types de réceptions ;  
- Toutes activités de loisirs et de détente.  
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.  
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.  
Agrément : En cas de pluralité d'associés, les actions ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : SAS NICOLE LAMARCHE, au capital de 4 623 201 euros, dont le siège social est au 9 rue des Communes 21700 VOSNE ROMANEE, immatriculée sous le numéro 397 738 634 RCS DIJON, représentée par sa Présidente Nicole LAMARCHE.  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Siège du tribunal de commerce de Dijon dont dépend la SAS.  
La Présidente

L2402040



**Com'vous**  
18 Grande rue  
21250 CORBERON

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CORBERON en date du 23/04/2024, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : Com'vous  
Objet social : La société a pour objet en France et à l'étranger la commercialisation et la vente d'objets et supports publicitaires, la prise en location gérance de commerce ayant cette activité et toutes activités pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.  
Siège social : 18 Grande rue, CORBERON (21250)  
Capital : 1000 euros  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.  
Gérance : Madame Lily FOURNIER, demeurant 18 Grande rue à CORBERON (21250).

Pour avis,  
La gérance

L2402054



### STL#LIVRAISON

#### Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 15 avril 2024.  
DÉNOMINATION : STL#LIVRAISON.  
FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle.  
SIÈGE SOCIAL : 2 rue du Grand Pâtis - 21250 TICHEY.

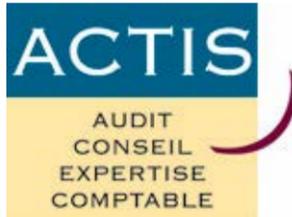
OBJET : Transport public routier de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises à l'aide de véhicules n'exécédant pas 3,5 tonnes ;  
Toutes prestations de services e plate-forme de logistique notamment le stockage et l'entreposage de marchandises, la conteneurisation, le conditionnement et l'emballage et toutes opérations s'y rattachant ; Toutes solutions de stockages et d'archivages de documents ; La prestation de service de destruction de tous types de documents.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 année(s).  
CAPITAL SOCIAL FIXE : 7.500 €.  
CESSION D'ACTIONS ET AGRÈMENT : En cas de pluralité, la cession de titres de capital et de valeurs mobilières au profit d'un associé ou d'un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :  
PRÉSIDENT : Monsieur Ludovic TAULIN 2 rue du Grand Pâtis - 21250 TICHEY.

La société sera immatriculée au RCS de DIJON.  
L2402045



### THEURET ELECTRICITE

Société à responsabilité limitée au capital de 2.000 Euros  
Siège social :  
2 impasse du Muguet  
21850 SAINT APOLLINAIRE

#### Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT APOLLINAIRE du 19 avril 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée unipersonnelle.  
DÉNOMINATION SOCIALE : THEURET ELECTRICITE.  
SIÈGE SOCIAL : 2 impasse du Muguet - 21850 SAINT APOLLINAIRE.  
OBJET SOCIAL : La réalisation de tous travaux d'électricité générale et notamment l'entretien, le dépannage, l'installation de chauffage électrique, de ventilation, d'aspiration centralisée, d'alarme, d'automatisme, d'interphonie, de vidéo, de contrôle d'accès.

La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.  
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 2.000 €.  
GÉRANCE : Monsieur Alexandre THEURET, demeurant 2 impasse du Muguet - 21850 SAINT APOLLINAIRE, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.  
Pour avis : La gérance.

L2402057



### SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048  
21240 TALANT

### TAXI JUU

Par acte SSP du 22/04/2024 il a été constitué la société TAXI JUU, Société à responsabilité limitée, au capital de 1.500 €, siège social : 2 rue Bonaparte - 21320 THOISY LE DÉSERTE. Objet : Le transport public routier de personnes, y compris en régime dérogatoire (avec des véhicules d'une capacité minimale de 4 places, conducteur compris), taxi, VSL ; durée : 99 ans ; gérant : M<sup>me</sup> Justine MOINET demeurant 2 rue Bonaparte - 21320 THOISY LE DÉSERTE ; immatriculation au R.C.S. de DIJON.  
L2402060



**LEGI CONSEILS  
BOURGOGNE**  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

### HOLDING DES PIERRES DE NUITS

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 18/04/2024, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : HOLDING DES PIERRES DE NUITS  
Objet social : Toutes prestations de conseils et assistance aux entreprises ; Animation de filiales et assistance administrative, financière, commerciale et de gestion à ses filiales ou à toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation ; Acquisition, administration, gestion et vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ; Gestion et administration du portefeuille de participations, de placements et de son patrimoine en général, animation et coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée et les prestations de services et conseils y afférents ; Acquisition, administration, gestion et vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers ; Acquisition, souscription, administration, gestion, location et vente de tous biens ou droits immobiliers de tous genres, y compris l'immobilier démembré, en viager, en pleine propriété, nu ou meublé, d'habitation, professionnel ou autres, détenus directement ou par le biais de société civile ou de société civile de placement immobilier (SCPI, OPC).  
Siège social : ZAC de la Petite Champagne - rue des Cerisiers, 21640 GILLY LES CITEAUX  
Capital : 440 000 €  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON  
Gérance : M. FOURNIER Mathieu 68 B Chemin du Marais 21130 AUXONNE L2402065

Pour avis : Le notaire.



**Maître Maéva FERRARA**  
Notaire  
5 A rue du Puits de Têt  
21160 MARSANNAY LA COTE

### SCCV CORCELLE

#### Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Maéva FERRARA, Notaire à MARSANNAY LA COTE, 5 A, rue du Puits de Têt, le 28 mars 2024, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

OBJET SOCIAL : - l'acquisition par tous moyens de biens et droits immobiliers sis à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800) 37 avenue de l'Égalité, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes desdits biens ; - l'aménagement et la construction sur ces terrains, de l'immeuble ou des immeubles suivants : démolition des bâtiments existants, puis construction d'un immeuble d'habitation ; - la vente de l'immeuble ou des immeubles à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ; - l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitutions des garanties y relatives ; - l'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux

d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

DÉNOMINATION SOCIALE : SCCV CORCELLE.

SIÈGE SOCIAL : CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), 17 avenue de la République.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS via le guichet unique, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

CAPITAL SOCIAL est fixé à la somme de : trois mille Euros (3.000,00 €).

APPORTS EN NUMÉRAIRE : trois mille Euros (3.000,00 €).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les co-gérants sont : Monsieur Ismaïl SERCAN, demeurant à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800) 15 rue du 19 Mars 1962, né à CORUM (TURQUIE) le 1<sup>er</sup> mars 1971, Monsieur Hüseyin YALDIZ, demeurant à MAGNY SUR TILLE (21110) 7 rue de la Vieille Croix de Mission, né à CICEKDAGI (TURQUIE) le 15 juin 1968 et Madame Clarisse Kevser Marguerite SERCAN, demeurant à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), 17 avenue de la République, née à DIJON (21000) le 16 avril 2002, pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au RCS de DIJON.

Pour avis : Le notaire.

L2402082

### DU MUEHLBACH

Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros

Siège social :  
5 A Rue Joseph Jacquard  
21300 CHENOVE

#### Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHENOVE le 19 avril 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.

DÉNOMINATION SOCIALE : DU MUEHLBACH.

SIÈGE SOCIAL : 5 A Rue Joseph Jacquard - 21300 CHENOVE.

OBJET SOCIAL : l'acquisition d'un terrain, l'exploitation et la mise en valeur de ce terrain pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de cette construction qui restera la propriété de la Société ; l'acquisition et l'exploitation de tous immeubles ou parties d'immeubles ainsi que tous biens et droits immobiliers ; l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de ces biens immobiliers et de tous autres biens dont elle viendrait à être propriétaire ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : SARL DA, ayant son siège social 5 A Rue Joseph Jacquard - 21300 CHENOVE, immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 828 752 030, représentée par M. Alexandre DUCHÈNE.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2402094



**Maître Maéva FERRARA**  
Notaire  
5 A rue du Puits de Têt  
21160 MARSANNAY LA COTE

### SCCV GREMEAUX

#### Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Maéva FERRARA, Notaire à MARSANNAY LA COTE, 5 A, rue du Puits de Têt, le 11 avril 2024, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

OBJET SOCIAL : l'acquisition par tous moyens de biens et droits immobiliers sis à DIJON (21000) 12 chemin des Gremeaux, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes desdits biens ;

- l'aménagement et la construction sur ces terrains, de l'immeuble ou des immeubles suivants : démolition des bâtiments existants, puis construction d'un immeuble d'habitation ; - la vente de l'immeuble ou des immeubles à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ; - l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitutions des garanties y relatives ; - l'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

DÉNOMINATION : SCCV GREMEAUX.

SIÈGE SOCIAL est fixé à : CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), 17 avenue de la République.  
DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS via le guichet unique, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Le capital social est fixé à la somme de : trois mille Euros (3.000,00 €).

APPORTS EN NUMÉRAIRE : trois mille Euros (3.000,00 €).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les co-gérants sont : Monsieur Ismaïl SERCAN, demeurant à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800) 15 rue du 19 Mars 1962, né à CORUM (TURQUIE) le 1<sup>er</sup> mars 1971, Monsieur Hüseyin YALDIZ, demeurant à MAGNY SUR TILLE (21110) 7 rue de la Vieille Croix de Mission, né à CICEKDAGI (TURQUIE) le 15 juin 1968 et Madame Clarisse Kevser Marguerite SERCAN, demeurant à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), 17 avenue de la République, née à DIJON (21000) le 16 avril 2002, pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au RCS de DIJON.

Pour avis : Le notaire.

L2402083

### SCI DES DUCS

Par acte SSP du 23/04/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : SCI DES DUCS.  
OBJET SOCIAL : l'acquisition et la gestion locative de biens immobiliers.

SIÈGE SOCIAL : 27 rue des Ducs de Bourgogne - 21510 AIGNAY LE DUC.

CAPITAL : 1.000 €.

DURÉE : 99 ans.

GÉRANCE : M<sup>me</sup> LACHOUETTE Emmanuelle, demeurant 27 rue des Ducs de Bourgogne - 21510 AIGNAY LE DUC, M. LACHOUETTE Romain, demeurant 3 rue de la Planchotte - 21510 AIGNAY LE DUC.

Immatriculation au RCS de DIJON.  
L2402101

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

## EURL KOREJ FUNÉRAL

Avis est donné de la constitution de la EURL KOREJ FUNÉRAL, au capital de 5.000 €.

SIÈGE : 4 avenue Raymond Poincaré - 21000 DIJON.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de DIJON.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

Le service extérieur des pompes funèbres comprenant toutes opérations contribuant à l'accompagnement, l'organisation et la réalisation des obsèques ;

L'offre de formules de financement d'obsèques, la vente d'objets funéraires (plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire).

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de datation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

L'objet de la Société rend celle-ci éligible aux conventions, agréments et habilitations mentionnées à l'article 19 quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

La société relève en outre des articles L. 2223-19 et suivants du Code général des collectivités territoriales réglementant les services de Pompes funèbres.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 5.000,00 €.

La cession des parts de l'associé unique est libre.

GÉRANT : Monsieur Fabien GROVEL, demeurant 2C allée Paul Valéry - 21000 DIJON. L2402117

## CG-MI

Société par actions simplifiée  
Au capital de 1.000 Euros  
Siège social : 8 Chemin de la Noue  
21600 LONGVIC

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 25/04/2024 à LONGVIC (21600), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SAS.  
DÉNOMINATION : CG-MI.  
SIÈGE : 8 Chemin de la Noue - 21600 LONGVIC.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL : 1.000 €.

OBJET : l'achat, la vente, la location de terrains et leur mise en valeur par l'édification de bâtiments industriels ou commerciaux et la gérance de biens ; l'achat ou l'édification de biens immobiliers destinés aux particuliers ou aux professionnels ayant pour objet leur location, leur rénovation et leur vente ; la location, l'aménagement et la gestion de tout autre bien immobilier dont la Société, a la disposition et éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilités à la Société, au moyen de vente, échange ou apports en société.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : cession des titres des associés : agrément requis dans tous les cas par décision collective extraordinaire.

PRÉSIDENT : Christian GAGNERE - 12 rue de la Chapelle - 89140 EVRY

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le Président. L2402125



## SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048  
21240 TALANT

## GRANSAGNES

Par acte sous seing privé en date du 23/04/2024, il a été constitué la société GRANSAGNES, Exploitation agricole à responsabilité limitée, au capital de 395.000 €, siège social : 590 voie communale n°41 dite du Carcot - 21800 QUETIGNY ; Objet :

les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal et animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ; les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ; la production et, le cas échéant, la commercialisation, d'activités de travaux agricoles, de biogaz, d'électricité et de chaleur par la méthanisation ; durée : 99 ans.

Gérance : M. Philippe GRANSAGNES demeurant 590 voie communale n°41 dite du Carcot - 21800 QUETIGNY. Cessions de parts : parts sociales librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas par l'assemblée générale extraordinaire des associés. Immatriculation de la société au R.C.S. de DIJON. L2402098



SCP François PENY,  
François GUILLERMET,  
Stéphanie CHAPOIS et  
Luc DASNOY  
Notaires associés  
2 rue Bossack - 21000 DIJON

## ECCE DOMUS

Suivant acte reçu par Me François PENY, notaire à DIJON, le 16 avril 2024, a été constituée la société civile dénommée «ECCE DOMUS», siège social : FLAMMERANS (21130), 9 rue Traversaire.

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 €), divisé en 100 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100.

Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. DIJON.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommés premiers gérants de ladite société :

- Madame Christine COURSILLY, demeurant à FLAMMERANS (21130), 9 rue Traversaire.

- Monsieur Emmanuel HECHINGER, demeurant à FLAMMERANS (21130), 9 rue Traversaire.

- Monsieur Etienne POURREAUX, demeurant à AUXONNE (21130), 12 rue du Commandant Garnier.

- Mademoiselle Charline POURREAUX, demeurant à VIELVERGE (21270), 10 rue de l'Orcheran.

Pour Avis :  
Maître François PENY,  
Notaire. L2402110

## MON VTC21

Par acte SSP en date du 25/04/2024 il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : DÉNOMINATION SOCIALE : MON VTC21. CAPITAL : 100 €. SIÈGE SOCIAL : 5a rue colonel Quantin - 21000 DIJON. OBJET : Transport de personnes avec chauffeur. DURÉE : 99 ans. PRÉSIDENT : M. Wiaouf Noureddine demeurant 5A rue colonel Quantin - 21000 DIJON. CLAUSE D'AGREMENT : la cession des actions de l'associé unique est libre. ADMISSIONS : chaque action donne droit à une voix. La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON. L2402126

## MODIFICATION

## DE STATUS



## ODAS NOTAIRES

37 rue Louis de Broglie  
Parc Technologique de la Toison d'Or  
BP 37371 - 21073 DIJON CEDEX

## «SCI FAMILIALE DORLAND»

Société civile  
au capital de 1.000,00 Euros  
Siège social :

18 B rue Majnoni d'Intignano  
21121 FONTAINE LES DIJON  
SIREN 512 876 285 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale mixte du 12/04/2024 a décidé de ne pas remplacer M. Michel DORLAND, dmt à FONTAINE LES DIJON (21121), 18 B rue Majnoni d'Intignano, décédé.

Pour avis : La gérance. L2402043

## TERRES D'AVENIR 21

L'AGE du 13/04/2024 de TERRES D'AVENIR 21 (SCI, capital 1000€, siège 7 rue Gambetta 21120 IS / TILLE, immat 952 551 463 RCS DIJON) étend l'objet social à «production et vente d'électricité par panneaux photovoltaïques ou tous autres procédés et via toutes sources d'énergie» et modifie corrélativement l'art 2 des statuts. L2402055



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

## SCM LE CLOS DU PARC CABINET D'ANGIOLOGIE

Société civile de moyens  
au capital social de 228,60 Euros

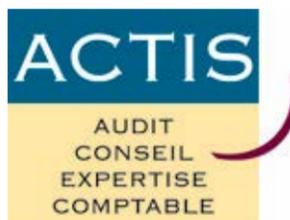
Siège social :

33 E Cours Général de Gaulle  
21000 DIJON

340294271 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 31 mars 2021, les associés ont pris acte de la démission de M<sup>me</sup> Christine PERREAUX de son mandat de cogérante avec effet au 31/03/2021, et de la nomination, en remplacement, à compter du 01/04/2021 de Monsieur Pierre GUICHETEAU, demeurant 12 rue Brillat Savarin - 21000 DIJON.

Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. L2402036



## ANIK

Société à responsabilité limitée  
au capital de 10.000 Euros

Siège social :

16 rue Rameau - 21000 DIJON  
479 287 526 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 14 février 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ANIK a décidé de transférer le siège social du 16 Rue Rameau - 21000 DIJON au 94 rue Emile Gruet - 21130 AUXONNE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La gérance. L2402081



## LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

## LES CORVEES

Société civile immobilière  
au capital de 762,25 Euros

Siège social :

32 rue de Franche-Comté  
21760 LAMARCHE SUR SAONE  
430 264 549 RCS Dijon

## Avis de remplacement du gérant

ASSP du 22/04/2024 : Madame Julie JAGLA, demeurant 32 rue de Franche Comté - 21760 LAMARCHE SUR SAONE, a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée en remplacement de Madame Véronique JAGLA. L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Madame Véronique JAGLA sans qu'il soit procédé à son remplacement - RCS DIJON. L2402092



## LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

## JABO

Société civile  
au capital de 762,25 Euros

Siège social :

32 rue de Franche Comte  
21760 LAMARCHE SUR SAONE  
425 126 000 R.C.S. Dijon

## Avis de remplacement du gérant

ASSP du 22/04/2024 : Madame Julie JAGLA, demeurant 32 rue de Franche Comté, a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée en remplacement de Madame Véronique JAGLA. R.C.S. DIJON. L2402093



## AGRI TRAVAUX

Forme : SARL  
Capital social : 7.622,45 Euros

Siège social :

Z.A. La Bouloze  
21110 FAUVERNEY  
412 667 057 R.C.S. de Dijon

## Transfert de siège social

Aux termes de l'AGE en date du 08/04/2024, les associés ont décidé, à effet au 1<sup>er</sup> avril 2024, de transférer le siège social à 23 ruelle Bouquin - 21110 TART.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. L2402096



## EPMC

SASU  
Capital social : 2.000 Euros

Siège social : Z.A. LA BOULOZE  
21110 FAUVERNEY

848 128 823 R.C.S. de Dijon

## Transfert de siège social

Aux termes de l'AGE en date du 08/04/2024, l'associé unique a décidé, à effet au 1<sup>er</sup> avril 2024, de transférer le siège social à 23 ruelle Bouquin - 21110 TART.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. L2402099



## SCI VIEUX CHENE

SCI au capital de 71.651,04 Euros

Siège à :

DIJON (21000), 35 rue Vannerie  
R.C.S. Dijon 418 756 508

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 20 mars 2024, il a été pris acte de nommer en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée à compter du 20 mars 2024, Monsieur Pierre-Antoine RÉMOND, demeurant 4 rue Gagnereaux à DIJON (21000), en remplacement de Monsieur Philippe RÉMOND, démissionnaire.

Pour avis et mention,  
Hubert CHARLOT. L2402070

## K 21 MOTO

10, rue des Frères Montgolfier  
21300 CHENOVE

L'AGE du 09/04/2024 de la SARL K21 MOTO (capital : 60 000 € ; siège social : 10, rue des Frères Montgolfier, 21300 CHENOVE ; immatriculée 491 478 962 RCS DIJON) a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de la location de cycles, de motocycles et de tous équipements et accessoires pour cycles et motocycles et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. L2402068



42 bd Gambetta - 10000 TROYES  
Tél. : 03.25.71.46.30

## CALICAR

Société par actions simplifiée  
au capital de 100.000 Euros

Siège social :

5 rue Nicolas Siret  
10000 TROYES  
921 759 890 RCS Troyes

Personne habilitée à engager la société : Monsieur Gérald RICHARD, demeurant à LEPINE (10120) - 777 rue Louis Guillaume.

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 15/04/2024, l'associé unique a :

- décidé de nommer en qualité de nouveau président pour une durée indéterminée à compter du 15/04/2024, la société SIMPLY-FY, société par actions simplifiée au capital de 40.000 €, dont le siège social est situé à DIJON (21000) - 8 f rue Jeanne BARRET, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 890 392 509, en remplacement de la société HOLDING CVF, démissionnaire.

- pris acte de la démission de la société SIMPLY-FY de ses fonctions de directeur général à compter du 15/04/2024.

- décidé de modifier la dénomination sociale qui devient SF AUTOMOTIVE à compter du 15/04/2024.

- décidé de transférer le siège social au 8 f rue Jeanne BARRET - 21000 DIJON, à compter du 15/04/2024.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de TROYES sous le numéro 921 759 890 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON.

Les articles 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence et l'associé unique a par ailleurs décidé de procéder à une refonte pure et simple des statuts.

Pour avis. L2402113

Office notarial situé à DIJON (21000)  
21 place de la République

YQUEM  
Forme : SAS au capital de 5.000 Euros  
Siège social :

88 rue des Godrans - 21000 DIJON  
987 506 904 RCS de Dijon



## Extension objet social

Aux termes de l'AGE en date du 24 avril 2024, les actionnaires ont décidé à compter du 2 mai 2024 d'étendre l'objet social aux activités de : vente de vins et de boissons alcoolisées ou non.

L'art 2 des statuts a été mis à jour.

Mention sera portée au RCS de DIJON. L2402102

## PROSCRIPTUM

SARL au capital de 1 000 euros

Siège social : Chemin de Charmoy  
- CHARMOIS -21580 AVJON  
799 956 081 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 22/03/2024, les associés ont pris acte de la démission de M<sup>me</sup> Emmanuelle de JESUS de son mandat de gérant à compter du 22/03/2024 à 12 heures, et ont décidé de nommer M. Ulrich TRITZ, demeurant 15, route de la Machine - 58300 BONA en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 22/03/2024 à 12h01.

Pour avis L2401665

CHANGEMENT DE DIRIGEANT

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 22/03/2024, les associés ont pris acte de la démission de M<sup>me</sup> Emmanuelle de JESUS de son mandat de gérant à compter du 22/03/2024 à 12 heures, et ont décidé de nommer M. Ulrich TRITZ, demeurant 15, route de la Machine - 58300 BONA en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 22/03/2024 à 12h01.

Pour avis L2401665

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

  
**Notaires**  
**OFFICE NOTARIAL  
DIJON CORDELIERS**  
Notaires associés  
4 place des Cordeliers à DIJON

**PIZZA PASSION**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 12.000,00 Euros  
Siège social : DIJON (Côte d'Or)  
41 rue Sambin  
350 914 438 R.C.S. Dijon

Age du 14/10/2023. FORME - Ancienne mention : SARL. Nouvelle mention : Société Civile. DENOMINATION : - Ancienne mention : PIZZA PASSION. Nouvelle mention : SCI SMINIMMO. OBJET SOCIAL : - Ancienne mention : exploitation d'un fonds de commerce de restaurant -pizzeria-grill, boissons et plats à consommer sur place ou à emporter. Nouvelle mention : L'acquisition ou l'apport, la construction, la propriété, la gestion et l'administration ainsi que la prise en location de tous immeubles bâtis et non bâtis, ainsi que de tous droits mobiliers ou immobiliers. La propriété et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières. Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social. GERANCE - Ancienne mention : Mohamed SMINE 39 rue Aristide Briand à CHENOVE. Nouvelle mention : Mohamed SMINE 39 rue Aristide Briand à CHENOVE et OUNISSIA épouse SMINE Mongia 39 rue Aristide Briand à CHENOVE. CESSION DE PARTS - AGREMENT : Toutes les cessions de parts (sauf entre associés, au profit d'un descendant ou ascendant) sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés par une décision extraordinaire. R.C.S. DIJON.  
Pour avis : Le gérant.  
L2402108

**CHRISTHY**  
S.C.I au capital de 1.524,00 €  
Siège social : 59-61 Rue Henri  
Challand  
21700 NUITS-SAINT-GEORGES  
R.C.S. : DIJON 433 772 738

**Transfert siège social**  
Aux termes des décisions de l'Assemblée Générale en date du 01/02/2024, il résulte que le siège social a été transféré au 33, Quai Fleury 21700 NUITS-SAINT-GEORGES, à effet du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.  
Pour avis  
L2401325

**SG DECORATION  
RENOVATION**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 3.000 Euros  
Siège social :  
5 boulevard du Champ aux Métiers  
21800 QUETIGNY  
982 660 177 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 15 janvier 2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Said GHOUAN, demeurant 14 boulevard de Lattre de Tassigny - 21300 CHENOVE, pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 8 décembre 2023.  
Pour avis : La Gérance.  
L2401781

**EURL NPF**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 7.500 Euros  
Siège social : 33 rue de Potelle  
21520 MONTIGNY SUR AUBE  
751 038 944 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 3 avril 2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de commerce de tous produits d'emballage professionnels.  
Pour avis : La Gérance.  
L2402037

**SCI DUFRESNE**  
Par AGE du 10/04/2024, les associés de la société SCI DUFRESNE, SCI au capital de 1.000 €, R.C.S. DIJON 892 895 608, siège social : 2 rue Georges Simenon - 21000 DIJON, ont décidé de transférer le siège social au 15 rue du Pré Audon - 21490 ST JULIEN à compter du 10/04/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.  
Pour avis : La Gérance.  
L2402071

**FIDAL  
AVOCATS**  
Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte  
21000 DIJON

**SCI B.F.  
INVESTISSEMENTS**  
Société Civile Immobilière  
au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
Centre Dauphine - 21000 DIJON  
RCS Dijon 444 197 867

Aux termes du procès-verbal de délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 avril 2024, il a été décidé de transférer le siège social de DIJON (21000), Centre Dauphine à DIJON (21000), 19 Avenue Albert Camus, à compter de cette date et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts «SIEGE SOCIAL».  
Corrélativement, l'avis précédemment publié relatif au siège social est ainsi modifié :  
ARTICLE 5 - SIEGE SOCIAL  
ANCIENNE MENTION : Le siège social est fixé à DIJON (21000), Centre Dauphine.  
NOUVELLE MENTION : Le siège social est fixé à DIJON (21000), 19 Avenue Albert Camus.  
Pour avis.  
L2402103

**IDEGEO**  
SARL au capital de 123 340 €  
Siège social : 4 impasse aux Charnes  
d'Asnières  
21000 DIJON  
RCS de DIJON n°529 903 478

**Transfert de siège**  
L'AGM du 15/04/2024 a décidé le transfert du siège social au 7 rue de la Grande Fin, 21121 FONTAINE LES DIJON à compter du 15/04/2024.  
Mention : RCS de DIJON  
Le Gérant  
L2402114

**POURSUITE D'ACTIVITE**

**DUBOIS VARIN**  
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée  
au capital de 10 000 euros  
Siège social : 17 Route de la Première Armée  
21110 LONGEAULT  
948416029 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 22 avril 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société sus-désignée.  
Pour avis La Gérance  
L2305911

**PUBLICITÉ**  
**GUILBERT Fabrice**  
**03.80.68.23.68**  
regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

**DISSOLUTION  
DE SOCIETE**

**LEOTINO**  
9 Rue Sisley - 21000 DIJON  
**Dissolution**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1<sup>er</sup> avril 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.  
Elle a nommé comme liquidateur Madame Peggy GOFFINET, demeurant 8 Rue de l'Etang 21200 MARIIGNY -LES-REULLEE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.  
Le siège de la liquidation est fixé 9 Rue Sisley 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.  
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.  
Pour avis, la Liquidatrice  
L2401853

**HELEN  
BOUCHERIE**  
Société par actions simplifiée  
en liquidation  
au capital de 2.000 Euros  
Siège social :  
10 rue d'Auxonne - 21000 DIJON  
R.C.S. Dijon 949 211 627

Aux termes d'une délibération en date du 17/04/2024, la collectivité des actionnaires a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/01/2024, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de commerce, pour cause d'absence d'activité.  
Elle a nommé en qualité de liquidateur Monsieur HASSANI Mokhtar, demeurant 33 boulevard de l'Université - 21000 DIJON, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.  
Le siège de la liquidation est fixé à 10 rue d'Auxonne - 21000 DIJON.  
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.  
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.  
Le liquidateur.  
L2402056

**LE CRYSTAL 21**  
SARL au capital de 500 €  
Siège social : 30 Boulevard de l'université  
21000 DIJON  
RCS de DIJON n°803 977 115

**Avis de dissolution**  
L'assemblée d'associés du 23/04/2024 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 04/03/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. RHANNAOUI Ahmed, demeurant 10 rue Simone Veil 21600 LONGVIC et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.  
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.  
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.  
L2402116

**VALMY IMMO**  
SASU au capital de 5 000 €  
Siège social : 2 BIS COUR DU CHATEAU 21490 RUFFEY LES ECHIREY  
RCS de DIJON n°904 788 874

**AVIS DE LIQUIDATION**  
En date du 24/04/2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M<sup>me</sup> GHENJAOUI TOURIA de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 24/04/2024.  
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.  
GHENJAOUI Touria  
L2402111

**BEE CRAFTY**  
Société par actions simplifiée en liquidation Au capital de 1 000 euros  
Siège social : 30 Rue Verrerie, 21000 DIJON  
Siège de liquidation : 30 Rue Verrerie, 21000 DIJON  
913834545 RCS DIJON

**Avis de dissolution anticipée**

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.  
Elle a nommé comme liquidateur Madame Valentine VINCENOT, demeurant 30 rue Verrerie 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.  
Le siège de la liquidation est fixé 30 rue Verrerie 21000 DIJON.  
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.  
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Siège du tribunal de commerce RCS dont dépend la SAS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.  
Pour avis Le Liquidateur  
L2401506

**CLOTURE  
DE LIQUIDATION**

**LA FARONDOLE**  
Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 2 000 Euros  
Siège social: 17 Avenue de Langres  
21000 DIJON  
Siège de liquidation :  
34 E Rue Pierre de Coubertin  
21000 DIJON  
889 836 557 RCS DIJON

Le 31/03/2024 a été approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.  
L2401169

**LE ROMAN DE MA VIE**

LE ROMAN DE MA VIE SASU en liquidation - au capital de 10 000 € - Siège Social : 71 Rue de Montchapet 21000 DIJON - Siège de liquidation : 71 Rue de Montchapet 21000 DIJON - 840 775 126 RCS DIJON. L'associé unique, le 31/03/2024, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.  
L2401667

**VALMY IMMO**  
SASU au capital de 5 000 €  
Siège social : 2 BIS COUR DU CHATEAU 21490 RUFFEY LES ECHIREY  
RCS de DIJON n°904 788 874

**AVIS DE LIQUIDATION**  
En date du 24/04/2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M<sup>me</sup> GHENJAOUI TOURIA de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 24/04/2024.  
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.  
GHENJAOUI Touria  
L2402111

**CHANGEMENT DE  
REGIME MATRIMONIAL**

  
**Notaires**  
**SCP PARRY-AVRIL & NEYRET**  
Notaires (Côte d'Or)  
16 rue de Lorraine

**ÉPOUX MUSKOVAC/  
BRETON****Insertion - Changement de régime matrimonial**

Suivant acte reçu par Maître Aude NEYRET, notaire associé de la Société Civile Professionnelle «Anne-Gaël PARRY-AVRIL et Aude NEYRET, notaires associés, société civile professionnelle titulaire d'un office notarial» dont le siège est à BEAUNE (Côte-d'Or), 16, rue de Lorraine, soussignée, CRPCEN 21030, le 24 avril 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale en usufruit au survivant suivant entre :  
Monsieur Gabriel Michel MUSKOVAC, retraité, et Madame Martine Germaine Henriette BRETON, retraitée, demeurant ensemble à PERNAND VERGELESSES (21420), 29 route des Vergelesses.  
Monsieur est né à BEAUNE (21200) le 18 septembre 1944, Madame est née à BEAUNE (21200) le 19 juin 1955.  
Mariés à la mairie de BEAUNE (21200) le 14 août 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.  
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.  
Monsieur est de nationalité française.  
Madame est de nationalité française.  
Résidents au sens de la réglementation fiscale.  
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.  
Pour insertion : Le notaire.  
L2402119

**TRIBUNAL  
DE COMMERCE****Jugement du  
16 avril 2024**

**SAS ENTREPRISE GUY BERNARD,**  
10 D Rue de Chorey, 21420 Savigny-lès-Beaune, RCS Greffe de Dijon 517 120 119. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement arrêtant le plan de cession partielle.  
L2402051

**Jugement du  
16 avril 2024**

**AYDIN Nihat,** 1 B Promenade Toussaint Louverture, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 513 930 081. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon.  
L2402050

**Jugement du  
18 avril 2024**

**SAS ENTREPRISE GUY BERNARD,**  
10 D Rue de Chorey, 21420 Savigny-lès-Beaune, RCS Greffe de Dijon 517 120 119. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon, et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU.  
L2402052

**LIQUIDATION  
JUDICIAIRE****Jugement du  
16 avril 2024**

**SARL DUCHESNE,** CD 18 Lieu-Dit Le Tartre, 21200 Bligny-lès-Beaune, RCS Greffe de Dijon 842 028 284. Réparation de machines et équipements mécaniques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Février 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.  
L2402049

**PROCÉDURE  
DE SAUVEGARDE****Jugement du  
19 avril 2024**

**SAS MENUISERIE GRUET,** 44 AVENUE EDOUARD HERRIOT, 21400 CHATILLON SUR SEINE. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.  
L2402053

**AVIS DIVERS**

  
**JOUFFROY + FILEAS**  
NOTAIRES ET AVOCATS  
43 rue Devosge à DIJON

**M<sup>me</sup> LOISON Yvette**

**Avis d'envoi en possession**  
Maître Franck VANCELEMPUT  
27 boulevard des Alpes  
38240 MEYLAN

Par testament du 12/11/2009 déposé le 23/03/2024 au rang des minutes de Maître Franck VANCELEMPUT, notaire à MEYLAN (38240) - 27 boulevard des Alpes, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le tribunal de grande instance de GRENOBLE.

M<sup>me</sup> LOISON Yvette, demeurant 18 Grande rue, 21110 PUVET, née CHENEVOY, le 29/04/1929 à CESSY SUR TILLE, décédée le 05/02/2024 à AUXONNE, a institué un légataire universel.  
Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter du 15/04/2024 entre les mains de Maître Constant JOUFFROY, notaire à DIJON (21000) - 43 rue Devosge chargé du règlement de la succession.  
L2402097

**SUCCESSION****VACANTE****SUCCESSION VACANTE**

Par décision du TJ de DIJON en date du 06/02/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. THOMAS Gilbert décédé le 12/03/2023. Réf. 0218120594. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2402074

# Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or / Yonne

### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> GOUJON Chantal décédée le 14/03/2018 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218034832. L2402075

### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> PORTIER Claude décédée le 25/09/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218109829. L2402076

### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de SCHAD Germaine décédée le 26/02/2021 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218081216. L2402077

### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. ROBARDET Claude décédé le 08/11/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218104721. L2402078

### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. EL MRADMI Abdesslem décédé le 29/09/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218114057. L2402079

### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> TALBI Genevieve décédée le 11/07/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218104527. L2402080

**POUR PLUS DE RAPIDITE,**

**Optez pour le règlement par virement ou par carte bancaire**

**03.80.68.25.55.**

### AVIS

### ADMINISTRATIF

**BEAUNE**

### Ville de BEAUNE

### Modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de BEAUNE

Par délibération en date du 11 avril 2024, le Conseil Municipal a donné son accord de principe à la mise en oeuvre de la procédure de modification simplifiée du PLU relative à l'évolution de la zone 1AUE avec la création d'un sous-secteur 1AUE.B et des nouvelles dispositions relatives à ce sous-secteur.

Cette délibération ainsi que l'arrêté municipal DPPU/24/59 du 28 mars 2024 par lequel le Maire de BEAUNE a prescrit cette procédure sont affichés en mairie respectivement à partir du 5 avril et du 22 avril 2024, pour une durée d'un mois. Ils peuvent également être consultés à la Direction du patrimoine et des paysages urbains - 4 rue du Moulin Perpreuil à BEAUNE.

Cette modification de type simplifiée, en vertu des articles L 153-45 et suivants du Code de l'urbanisme, est une procédure sans enquête publique mais qui fait l'objet d'une mise à disposition du public.

Conformément aux modalités de mise à disposition fixées par le Conseil Municipal, le dossier de modification pourra être consulté durant un mois à la Direction du patrimoine et des paysages urbains - 4 rue du Moulin Perpreuil - du 3 mai 2024 au 5 juin 2024 (du lundi au vendredi 9h-12h / 13h30-17h et 16h30 le vendredi).

Un registre destiné au recueil des observations formulées par le public sera tenu à sa disposition durant toute la durée de la mise à disposition et au même lieu.

Les observations pourront également être adressées par courrier jusqu'au 05 juin 2024 à Mairie de BEAUNE - Direction du Patrimoine et des Paysages Urbains - Modification PLU n°1 - 8 rue de l'Hôtel de Ville - BP 30191 - 21205 BEAUNE CEDEX. Elles seront annexées au registre. L2401899

### PREFET DE LA COTE D'OR

### Avis de consultation du public

### Projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des infrastructures de transports terrestres relevant de la compétence de l'État (4<sup>e</sup> échéance)

Par application de la loi n° 2005-1319 du 26 octobre 2005, en application de la directive européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement imposant l'élaboration de cartes de bruit stratégiques, et à partir de ce diagnostic, de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Suite à la réalisation et l'approbation des cartes de bruit stratégiques routières et ferroviaires par arrêtés préfectoraux le 25 août 2022 et le 17 mai 2023, un projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'État dans le département de Côte-d'Or a été élaboré dans le but de déterminer les moyens et actions pour prévenir les effets du bruit, en réduire les niveaux lorsque cela est nécessaire et à préserver les zones de calme.

Ce projet sera soumis à la consultation du public pour une période de deux mois du 13 mai au 13 juillet 2024, conformément à l'article R.572-9 du code de l'environnement et mis à la disposition du public au service sécurité et éducation routière de la direction départementale des territoires de Côte-d'Or, les mardis et jeudis de 13h30 à 16h30.

Les observations du public pourront être consignées sur place dans les registres papier mis à disposition ou par courrier postal adressé avant le 15 juillet 2024 à : Direction départementale des territoires, Service de la sécurité et de l'éducation routière, PPBE 4<sup>e</sup> échéance / Consultation du public, 57 rue de Mulhouse, BP 53317 - 21033 DIJON CEDEX.

Le document est également consultable sur le site internet de l'État en Côte-d'Or (<http://www.cote-dor.gouv.fr/>) Rubrique Actions de l'État > Environnement > Nuisances > Nuisances sonores > Consultation du public - Projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) 4<sup>e</sup> échéance. L2402073

### Mairie de CHOREY-LES-BEAUNE

### Avis d'enquête publique

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de CHOREY-LES-BEAUNE et sur le projet d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) à Chorey-les-Beaune du lundi 13/05/2024 à 14 heures au vendredi 14/06/2024 à 15 heures inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Monsieur Gérard CHARTENET, Directeur régional adjoint de la DRE Bourgogne en retraite, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de DIJON et Monsieur François DE LA GRANGE, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces des dossiers et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de CHOREY LES BEAUNE, pendant la durée de l'enquête, du lundi 13/05/2024 à 14 heures au vendredi 14/06/2024 à 15 heures inclus et consultable aux horaires d'ouverture habituels de la mairie les lundis de 17 heures à 19 heures et les vendredis de 13 heures à 15 heures, à l'exception des jours fériés.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations, propositions et contrepropositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de CHOREY LES BEAUNE, Place de la Mairie - 21200 CHOREY LES BEAUNE.

Les avis de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) dans le cadre de l'examen au cas par cas du projet de P.L.U. et de celui de l'AVAP, concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la mairie de CHOREY LES BEAUNE dès la publication du présent avis.

Ils seront, en outre, également disponibles durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5376>.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5376>.

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-5376@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5376@registre-dematerialise.fr).

Les contributions transmises par courrier seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5376> et donc visibles par tous.

Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de CHOREY LES BEAUNE pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le mardi 21/05/2024 de 13 heures 30 à 16 heures ;  
- le samedi 01/06/2024 de 10 heures à 12 heures ;

- le mercredi 05/06/2024 de 16 heures à 18 heures ;  
- le vendredi 14/06/2024 de 13 heures à 15 heures.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de CHOREY LES BEAUNE et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5376>.

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU et sur l'approbation de l'AVAP ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU ou au projet d'AVAP en vue de ces approbations.

Les informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées auprès de la mairie de CHOREY LES BEAUNE.

Le maire, Monsieur Arnaud Guichard.

L2402088

## Yonne

### CONSTITUTION

### DE SOCIETE

**Notaires**

### SCP François PENY, François GUILLERMET, Stéphanie CHAPUIS et Luc DASNOY

Notaires associés  
2 rue Bossack - 21000 DIJON

### IMD MORVAN

### Constitution de SCI

Suivant acte reçu par Me Luc DASNOY, notaire à DIJON, le 10 avril 2024, a été constituée la société civile dénommée «IMD MORVAN», siège social : ANNAY LA COTE (89200), 11 rue Saint Marcel. Capital social : MILLE SIX CENTS EUROS (1.600,00 €), divisé en 160 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 160. Objet social : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés. Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de AUXERRE.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommés premiers gérants de ladite société Madame Cindy Ginette BEUGNOT, et Monsieur Benoit Daniel Joseph DARENNE, demeurant ensemble à JUVIGNAC (34990), 19 rue des Alouettes.

Pour insertion - Me Luc DASNOY L2402048

### BARAKA

Rectificatif à l'annonce n° L2401656 parue le 29/03/2024 dans le Journal du Palais relatif à la société BARAKA.

Mention rectificative : Il convenait de lire à l'ARTICLE 4 - OBJET SOCIAL : En France et à l'étranger, la Société a pour objet social : «L'exploitation et le développement de restaurants». L2402095

### MODIFICATION

### DE STATUTS

**AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS**  
SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX

1, place du Palais de Justice  
89000 AUXERRE  
18, rue du Général Leclerc  
89100 SENS  
Tél : 03 86 52 60 00  
[www.avocats-vignet.fr](http://www.avocats-vignet.fr)

### PINEAU FRERES

Société à responsabilité limitée  
au capital de 7.800 Euros  
Siège social :  
5 place de la République  
89130 TOUCY  
539 167 775 R.C.S. Auxerre

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 2024, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Tony GRIZARD de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Anthony MERCIER, demeurant Route d'Auxerre - 89130 TOUCY, pour une durée illimitée à compter du 24 avril 2024.  
Pour avis : La gérance.

L2402118

### EARL DE CHAMPVOISEAU

EARL au capital de 327.000,00 Euros  
Siège social :  
14 rue du Faisan Doré, Courceaux  
89260 PERCENEIGE  
818 761 314 R.C.S. Sens

Aux termes des décisions en date du 09 avril 2024, l'associé unique a décidé :

- De transformer l'EARL, sans création d'un être moral nouveau, en une société civile d'exploitation agricole dénommée SCEA DE CHAMPVOISEAU ;

- De réduire le capital social de 294.300 € puis de l'augmenter de 32.690 € ce qui le ramène à 65.390 €.

À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : SCEA DE CHAMPVOISEAU.

FORME : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

OBJET : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.

CAPITAL SOCIAL : 65.390 €.

SIÈGE SOCIAL : 14 rue du Faisan Doré, Courceaux - 89260 PERCENEIGE.

DURÉE : Jusqu'au 2 mars 2115.

GÉRANT : M. Stéphane VALLET, demeurant à RUBELLES (77950), 2 rue Alexis du Tremblay.

CESSIONS DE PARTS : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés lorsque la société a deux associés.

Pour avis : La gérance.

L2402072

GENDROT EXPERTISE CONSEIL

### SOCIETE CIVILE DE MOYENS DOCTEURS PARROT - BARTHELEMY - BURON

SC au capital de 914 Euros  
4 rue de la Commanderie  
89470 MONETEAU  
307019349 R.C.S. d'Auxerre

Par décision du 9 avril 2024 avec effet immédiat, les associés ont modifié la dénomination qui devient : SCM MAISON MEDICALE MONESTESNIENNE.  
Mention au R.C.S. d'AUXERRE. L2402089

GENDROT EXPERTISE CONSEIL

### SOCIETE CIVILE DE MOYENS DOCTEURS PARROT - BARTHELEMY - BURON

SC au capital de 914 Euros  
4 rue de la Commanderie  
89470 MONETEAU  
307019349 R.C.S. d'Auxerre

M. Daniel Buron a quitté ses fonctions de cogérant au 9 avril 2024 par démission présentée le même jour.  
Mention au R.C.S. d'Auxerre. L2402090

GENDROT EXPERTISE CONSEIL

### SOCIETE CIVILE DE MOYENS DOCTEURS PARROT - BARTHELEMY - BURON

SC au capital de 914 Euros  
4 rue de la Commanderie  
89470 MONETEAU  
307 019 349 R.C.S. d'Auxerre

Le 9 avril 2024, les associés ont porté la durée de la société à 99 ans à compter de sa création, soit jusqu'au 30 septembre 2073.

Mention au R.C.S. d'AUXERRE. L2402091

### EARL DAUVERGNE

EARL au capital de 149.400,04 Euros  
Siège social : 10 rue Maria Lamy  
89140 COURLON SUR YONNE  
412 624 728 R.C.S. Sens

L'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2024 a décidé de réduire le capital social de 108.900,04 €, pour le ramener à 40.500 € puis de l'augmenter de 13.500 €, ce qui le porte à 54.000 €.

Pour avis : La gérance. L2402035

### COLLECTIVITES TERRITORIALES

### ENTREPRISES SOCIALES POUR L'HABITAT

### ETABLISSEMENTS PUBLICS

le Journal du Palais

est habilité à publier vos annonces judiciaires et légales

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jp  
@legalnet.org

# Europe

**Économie.** Les dirigeants de l'Union souhaitent une approche intégrée afin de stimuler la productivité et une croissance durable pour une économie solide, innovante et résiliente.

## Un nouveau pacte pour la compétitivité européenne

Les dirigeants de l'Union européenne, lors d'une réunion extraordinaire du Conseil européen les 17 et 18 avril 2024, ont souligné la nécessité d'un nouveau pacte pour la « compétitivité européenne, ancré dans un marché unique pleinement intégré ». L'Union a réaffirmé sa volonté « à agir avec détermination pour assurer sa compétitivité à long terme ainsi que sa prospérité et son rôle de premier plan sur la scène mondiale, et à renforcer sa souveraineté stratégique ». Les dirigeants de l'Union européenne ont souligné qu'ils assureraient une « approche intégrée dans tous les domaines d'action » afin de stimuler la productivité et une croissance durable et inclusive, de mettre en place une économie solide, innovante et résiliente et de promouvoir le modèle social et économique européen, unique en son genre, qui accélérera les transitions écologique et numérique de l'Union européenne ainsi que sa progression vers la neutralité climatique.

### « MUCH MORE THAN A MARKET »

Afin d'approfondir le marché unique de l'Union européenne, les dirigeants ont appelé à l'élimination des obstacles qui subsistent ainsi qu'à la mise en œuvre et à l'application intégrale des règles de libre circulation ; à l'accroissement de la fourniture transfrontière de services, en particulier les services horizontaux et importants d'un point de vue économique, et de biens de première nécessité tels que les médicaments, tout en s'attaquant à la question de la transparence dans les chaînes d'approvisionnement ; à l'amélioration des liaisons de transport et de la mobilité ; à l'élimination des pratiques déloyales, telles que le double niveau de qualité des denrées alimentaires ; à l'élaboration, d'ici juin 2025, d'une nouvelle stratégie pour un marché unique modernisé, qui s'attaque aux défis en matière de compétitivité pour les entreprises de toute taille, en mettant particulièrement l'accent sur les PME et les start-up. Les dirigeants ont en outre salué la présentation



L'EuroSkulptur dans le centre-ville de Francfort en Allemagne. Crédit : Freepik.

du rapport de haut niveau intitulé « Much More Than A Market » (Bien plus qu'un marché) par Enrico Letta, président de l'Institut Jacques Delors, et ont demandé aux présidences en cours et à venir du Conseil de réaliser des progrès sur les recommandations du rapport d'ici la fin de l'année.

### UNION DES MARCHÉS DE CAPITAUX

Les dirigeants de l'Union européenne ont souligné qu'il était urgent que le Conseil et la Commission réalisent rapidement des progrès sur toutes les mesures identifiées comme nécessaires pour créer des marchés européens des capitaux véritablement intégrés.

Ils ont proposé l'harmonisation des aspects pertinents des cadres nationaux en matière d'insolvabilité des entreprises non bancaires ; la promotion des investissements grâce à une convergence ciblée de systèmes d'entreprise ; la relance du marché européen de la titrisation, l'amélioration de la convergence et de l'efficacité de la surveillance des marchés des capitaux dans l'ensemble de l'Union européenne ; l'amélioration des conditions applicables aux investissements en fonds propres ; l'amélioration des possibilités de financement et de sortie pour les entreprises européennes en expansion ; l'introduction d'un produit d'investissement et d'épargne transfrontière simple et efficace pour les investisseurs de

détail, et des travaux visant à développer des produits de retraite et des produits d'épargne à long terme ; le renforcement de l'éducation financière des citoyens ; le réexamen et la simplification du cadre réglementaire afin de réduire les formalités administratives.

Les dirigeants ont invité la Commission à évaluer les conditions permettant aux autorités européennes de surveiller efficacement les acteurs des marchés financiers et des capitaux au niveau transfrontière qui présentent la plus grande importance systémique, et à travailler sur ces conditions. Lors de sa réunion de juin 2024, le Conseil européen examinera les progrès accomplis et débatera des mesures supplémentaires destinées à approfondir l'union des marchés des capitaux.

### DÉCARBONATION DE L'ÉCONOMIE

Les dirigeants de l'Union européenne ont appelé à une politique industrielle européenne efficace de l'UE qui décarbone les industries de manière compétitive, développe un avantage concurrentiel dans le domaine des technologies numériques et propres, diversifie et sécurise les chaînes d'approvisionnement stratégiques et renforce la base industrielle et technologique de défense européenne.

Les dirigeants ont également insisté sur la nécessité de pro-

mouvoir un environnement plus propice à l'innovation, qui repose sur une science d'excellence, pour que les produits innovants arrivent sur le marché plus rapidement et à grande échelle, tout en augmentant les investissements dans la recherche et développement afin d'atteindre l'objectif de dépenses de 3 % du PIB.

Les dirigeants de l'Union européenne ont souligné que pour parvenir à une véritable union de l'énergie, il est essentiel de garantir une énergie abondante, abordable et propre, au service du double objectif consistant à assurer la souveraineté énergétique et la neutralité climatique au niveau européen. Cela nécessitera un ambitieux passage à une énergie électrique utilisant toutes les solutions « zéro net » et à faibles émissions de carbone, de la flexibilité, et un déploiement substantiel des réseaux, du stockage et des interconnexions, et des investissements importants en la matière. Les dirigeants ont appelé à accroître la circularité et l'efficacité dans l'utilisation des ressources et à prendre des mesures pour exploiter le potentiel de la bioéconomie. Cela pourrait contribuer à réduire les dépendances à l'égard des ressources primaires, notamment en ce qui concerne les matières premières critiques.

### SOUTIEN AU NUMÉRIQUE

Pour soutenir la transformation numérique, les dirigeants ont appelé à des investissements dans les infrastructures numériques telles que la 5G et la 6G, à la suppression des obstacles aux activités transfrontières dans le secteur des réseaux mobiles, à la poursuite du développement de technologies numériques révolutionnaires telles que l'intelligence artificielle, les chaînes de blocs et l'informatique quantique.

Ils ont également demandé à la Commission européenne et au haut représentant d'élaborer une communication conjointe sur la manière de renforcer le rôle de chef de file de l'Union européenne dans les affaires numériques mondiales.

Source : Conseil européen

## Finances des États

**REFONTE DES RÈGLES FISCALES DE L'UNION EUROPÉENNE.** Les députés ont approuvé une refonte des règles fiscales de l'Union européenne afin de les rendre plus claires, plus favorables aux investissements, mieux adaptées à chaque situation et plus flexibles. Les nouvelles règles, adoptées mardi, avaient fait l'objet d'un accord provisoire en février entre le Parlement et les négociateurs des États membres.

### PRIVILÉGIER LES INVESTISSEMENTS

Les députés ont considérablement renforcé les règles pour protéger la capacité d'investissement des gouvernements. Il sera désormais plus difficile pour la Commission de soumettre un État membre à une procédure pour un déficit excessif si des investissements essentiels sont en cours. Toutes les dépenses nationales consacrées au cofinancement de programmes financés par l'UE seront exclues du calcul des dépenses d'un gouvernement, créant ainsi davantage d'incitations à investir. Les pays ayant une dette excessive devront la réduire en moyenne de 1 % par an si leur dette est supérieure à 90 % du PIB ; et de 0,5 % par an en moyenne si elle se situe entre 60 % et 90 % du PIB. Si le déficit d'un pays est supérieur à 3 % du PIB, il faudra le réduire pendant les périodes de croissance pour atteindre 1,5 % du PIB et constituer une réserve permettant de faire face à des conditions économiques difficiles.

### MARGE DE MANŒUVRE

Les nouvelles règles contiennent diverses dispositions visant à accorder une plus grande marge de manœuvre. Elles accordent notamment trois années supplémentaires en plus des quatre années prévues pour atteindre les objectifs du plan national. Les députés ont veillé à ce que ce délai supplémentaire puisse être accordé pour n'importe quelle raison jugée appropriée par le Conseil, plutôt que sur la base de critères spécifiques, comme cela avait été initialement proposé.

### AMÉLIORER LE DIALOGUE ET LA PARTICIPATION

À la demande des députés, les pays présentant un déficit excessif ou une dette excessive pourront demander un processus de discussion avec la Commission avant qu'elle n'intervienne sur les orientations et trajectoires des dépenses. Les gouvernements auront ainsi davantage l'occasion de faire valoir leurs arguments, en particulier à ce stade crucial du processus. Un État membre peut demander à présenter la révision d'un plan national dans le cas où des circonstances objectives empêcheraient sa mise en œuvre, par exemple dans le cas d'un changement de gouvernement. Le rôle des institutions fiscales nationales indépendantes - chargées de vérifier la pertinence des budgets et des projections fiscales de leur gouvernement - a été considérablement renforcé par les députés, l'objectif étant que ce rôle accru contribue à renforcer l'adhésion nationale aux plans.

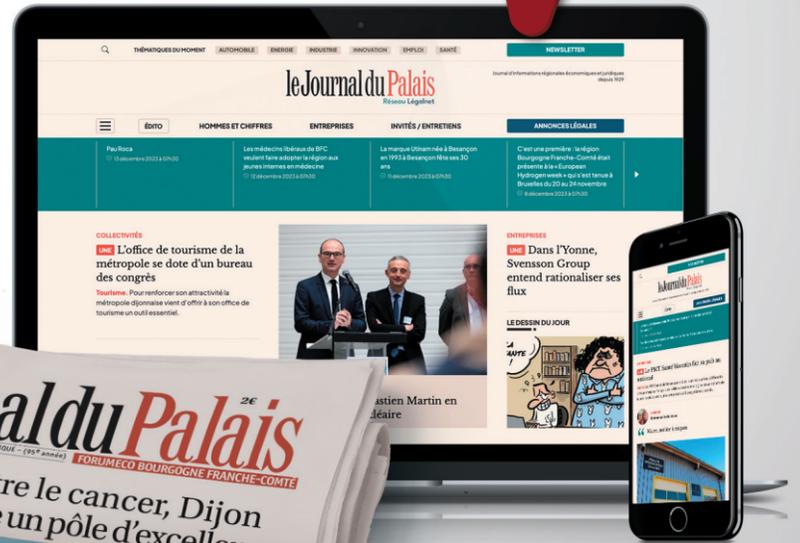
Source : Parlement européen

en bref

# ABONNEZ-VOUS !

- ➔ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- + VERSION NUMÉRIQUE
- + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

VERSION PAPIER + NUMÉRIQUE  
**120€**



## NOTRE OFFRE D'ABONNEMENT

Je m'abonne pour **1 an au prix de 120 €**

*Règlement par chèque ou virement*

**Vous pouvez avoir accès, gratuitement à notre journal sur Internet : <https://journal-du-palais.fr>**

Sur notre site, vous retrouverez toutes les informations économiques régionales de notre hebdomadaire enrichies de brèves, d'informations quotidiennes, et d'informations juridiques et fiscales et bien entendu de nos annonces légales qui couvrent désormais les départements de la Côte d'Or, de la Saône et Loire et de l'Yonne.

Cette version Internet est complétée par une newsletter quotidienne, à laquelle il vous sera juste demandé de vous abonner gratuitement, formellement pour respecter la réglementation sur la protection de la vie privée.



Pour cela, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus.

N° d'abonné (si déjà abonné) : JP \_\_\_\_\_

Société : \_\_\_\_\_

M.  Mme  Mlle

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal, Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Activité : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À :** Journal du Palais - Service abonnement - 2B Avenue de Marbotte – 21000 DIJON  
Tél. : 03.80.68.25.55 – abonnement.jdp@legalnet.org- [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr)

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.



**Sortie.** Le constructeur célèbre les 50 ans de son emblématique compacte produite à plus de 37 millions d'unités en offrant un rajeunissement à la dernière génération, huitième du nom.

## VW Golf 8... 1/2

« **L**a Golf dans toute sa splendeur » : Thomas Schäfer, le patron de Volkswagen, n'est pas le plus objectif pour résumer d'une formule les évolutions dont bénéficie l'héritière de celle qu'il appelle « un bestseller made in Wolfsburg », le site historique du constructeur d'où sont sorties 20 millions des 37 millions de Golf produites en un demi-siècle.

Comme c'est l'usage chez Volkswagen, les retouches esthétiques sont limitées, ce qui contribue à la pérennité dans le temps de la Golf. On remarque de nouveaux blocs optiques à LED en version feux matriciels IQ.Light incluant des feux de route « intelligents » à hautes performances à longue portée sur les finitions hautes. Même dispositif pour les blocs arrière convertis au LED 3D IQ.Light. La Golf 8 1/2 intègre le logo VW en version lumineuse au centre de

la calandre. C'est inédit sur un modèle européen.

Le constructeur a entendu les critiques émises sur la fonctionnalité des commandes et amélioré l'intuitivité et l'accès aux informations. Nouveau système d'info divertissement, écran tactile central autonome de 12,9 pouces, curseurs tactiles lumineux pour les réglages de climatisation et du son, volant multifonction doté de boutons faciles d'accès, assistant vocal avec fonction ChatGPT intégrée permettant de contrôler la climatisation, le téléphone et la navigation... Le système d'assistance au stationnement effectuée désormais l'ensemble des manoeuvres sans intervention directe du conducteur alors que sa version « pro » permet de commander à distance sur un smartphone l'entrée et la sortie d'une place de parking étroite.

Du nouveau sous le capot également avec l'arrivée de

nouvelles motorisations (eHybrid et GTE) complétant une offre étendue avec des blocs TSI essence, eTsi à hybridation « légère » et diesel TDI. Il s'agit de versions hybrides rechargeables de dernière génération proposant une autonomie 100% électrique dépassant 100km, une valeur excellente sur une compacte, et d'une autonomie totale de l'ordre de 1000km. Ils permettent par ailleurs de faire le « plein » en peu de temps sur une borne de recharge rapide en courant continu.

Bonne nouvelle, le constructeur annonce des tarifs en baisse (à partir de 29.990€) se combinant avec des niveaux d'équipements enrichis et une finition « Style Edition 50 », animée par un 1,5eTSI micro hybride de 150ch accouplé à une boîte DSG, généreusement équipée pour célébrer le 50e anniversaire de la star des compactes.

Dominique Marée



La Golf 8 1/2 intègre le logo VW en version lumineuse au centre de la calandre. C'est inédit sur un modèle européen.

## Karting Dijon-Prenois

Piste de 1100 x 8 mètres

- Karts 4T
- Karts enfants
- Kart biplace



Un circuit moderne, rapide, technique, répondant à toutes les normes de sécurité pour un plaisir maximum.



- Locations individuelles
- Challenges en groupe
- Occasions diverses : anniversaire, réunion, etc.
- Privatisation du site sur demande : événements d'entreprises ou particuliers.



Consultez le planning de la piste  
[www.circuit-dijon-prenois.com](http://www.circuit-dijon-prenois.com)  
« rubrique karting »

karting  
**dp**  
dijon prenois



Tél. : 03 80 35 36 50

E-mail : [accueil.karting@circuit-dijon-prenois.com](mailto:accueil.karting@circuit-dijon-prenois.com)

[www.circuit-dijon-prenois.com](http://www.circuit-dijon-prenois.com)



**Élise Moreau.** Elle est depuis janvier dernier la nouvelle présidente du Conseil économique social et environnemental (Ceser) de Bourgogne Franche-Comté, l'instance consultative qui éclaire la décision politique de l'exécutif régional.

# La dame de bon conseil

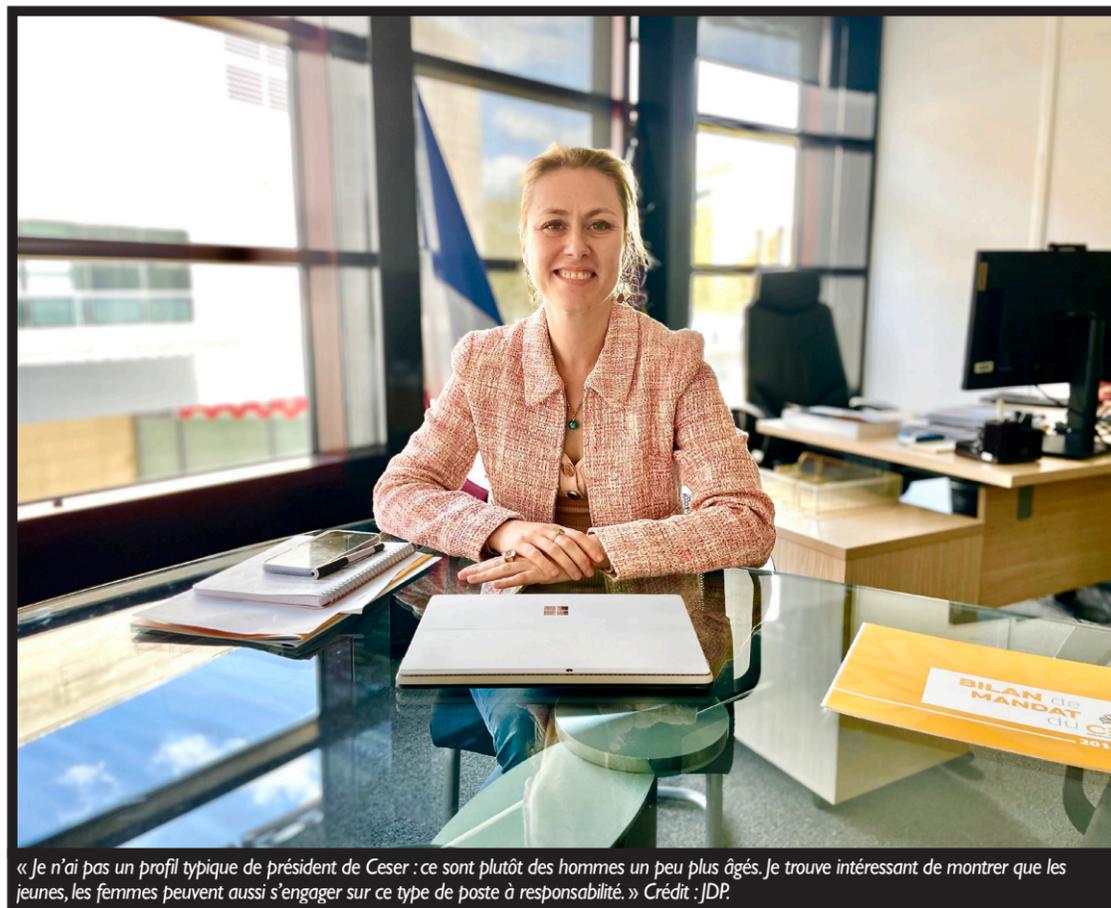


**A** l'époque où la confrontation et la « punchline » semblent

sembler guider la parole publique, la voix et la personne d'Élise Moreau sont un contre-poids bienvenu. La présidente du Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser), installée en janvier 2024, est une militante des échanges, de l'argumentation, de la nuance et de la recherche du consensus, un exercice délicat en France : « *Nous ne sommes pas un pays de consensus, mais un pays en proie à une sorte d'incessante guerre civile* » écrivait en 2015 l'immense intellectuel Michel Winock. Mais c'est ainsi et bien ainsi – car sous la blondeur et l'élégance hitchcockiennes, se lit aussi une volonté pugnace – que l'entend Élise Moreau : « *Je crois que c'est vraiment là que réside la force du Ceser : dépasser les clivages, les transcender même pour arriver à un consensus, à des positions communes et proposer des préconisations vraiment concrètes et opérationnelles* ».

## ÉCLAIRER LA DÉCISION

Composé de 110 représentants de la société civile, du patronat aux syndicats de salariés en passant par la vie associative et cinq personnalités qualifiées, le Ceser de Bourgogne Franche-Comté est la déclinaison régionale du « Conseil économique, social et environnemental », lui-même issu des soubresauts de la grande Histoire. Né en 1925 sous l'impulsion du Cartel des gauches mené par celui qui deviendra le président du Conseil Édouard Herriot, le « Conseil national économique », composé de syndicalistes ouvriers, de patrons et de représentants des mondes agricole et associatif est purement et simplement supprimé en 1940 par le gouvernement de Vichy, Philippe Pétain le jugeant séditionnaire. Il réapparaît en 1946 sous le nom de « Conseil économique », inscrit dans la Constitution de 1958 comme « Conseil économique et social », avant d'être sanctuarisé en 2000 à la faveur d'une réforme constitutionnelle qui lui adjoint un second E pour environnemental. Les Ceser eux, ont accompagné les grandes lois de décentralisation. leur rôle ? « *éclairer par le regard singulier de la société civile organisée les politiques régionales. Les Ceser sont amenés également à mener des études de prospective et à*



« Je n'ai pas un profil typique de président de Ceser : ce sont plutôt des hommes un peu plus âgés. Je trouve intéressant de montrer que les jeunes, les femmes peuvent aussi s'engager sur ce type de poste à responsabilité. » Crédit : JDP.

évaluer les grandes politiques et les grands schémas régionaux », précise Élise Moreau. Sollicité par l'exécutif régional sur ses travaux, le Ceser peut aussi être saisi par la présidente de la région BFC pour des rapports plus approfondis nécessitant, par exemple, l'audition des parties prenantes sur un point spécifique (saisine) ou peut s'auto-saisir s'il le juge nécessaire (auto-saisine). Depuis décembre 2022, il peut aussi également être saisi par un collectif de

*« C'est là que réside la force du Ceser : dépasser les clivages, les transcender même, pour arriver à un consensus et proposer des préconisations vraiment concrètes et opérationnelles. »*

citoyens à partir de 16 ans selon des modalités spécifiques sur des sujets à caractère régional. Un dispositif tout neuf, encore jamais usité, « *qui m'est très cher, que je souhaite vraiment communiquer auprès du grand public et aussi des organismes,*

s'enthousiasme Élise Moreau, parce que je trouve que c'est un point intéressant pour permettre justement de recueillir la parole des habitants de Bourgogne Franche-Comté et de faire vraiment du Ceser cette passerelle entre les citoyens et les décideurs publics ».

## DE L'ENTRAÏDE À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Chargée de relations entreprises à l'École de la deuxième chance de Chevigny-Saint-Sauveur, Élise Moreau a choisi pour l'instant d'être en congé sans solde afin de se consacrer pleinement à son mandat : « *Quand on est dans la vie active c'est plus compliqué donc j'ai fait le choix de cette disponibilité. Effectivement, je n'ai pas un profil typique de président de Ceser : souvent ce sont plutôt des hommes un peu plus âgés et je trouve intéressant de montrer que les jeunes, les femmes peuvent aussi s'engager sur ce type de poste à responsabilité.* »

Mais elle emporte avec elle les valeurs de l'enseignement populaire, elle qui est entrée au Ceser à la demande de la Ligue de l'enseignement, d'abord comme simple conseillère en 2018, puis au bureau en 2021. Ces valeurs, ce sont « *la*

solidarité, l'entraide, la pratique démocratique. Ça me semble essentiel de travailler à la démocratie, de permettre de servir l'intérêt général et de ne laisser personne au bord du chemin. C'est vraiment une des valeurs fortes qu'on porte en éducation populaire mais qui m'animaient bien avant d'avoir rejoint cette association ! » Si elle se doit d'une certaine neutralité quant à la tenue des débats, « *je n'en crois pas moins que par les actions, par le cap que je peux garantir à l'assemblée et via le travail avec tous les membres du bureau, cette solidarité entre les conseillers, cette*

**1984**

Naissance le 19 novembre, à Dijon.

**2014**

Rejoint la Ligue d'enseignement populaire.

**2018**

Le 31 janvier, rejoint le CESER.

**2024**

Le 22 janvier, devient présidente du CESER.

**2024**

Le 17 septembre, aura lieu en Assemblée plénière le vote du projet de mandature 2024-2029.

écoute mutuelle et l'envie justement d'avancer ensemble pour servir l'intérêt général », assure Élise Moreau.

## REMPART DÉMOCRATIQUE

Le Ceser, assemblée consultative qui émet des « préconisations » est-elle réellement un maillon des politiques régionales ? Oui, affirme sa présidente, qui rappelle que deux tiers des préconisations sont reprises, en totalité ou en partie, selon le suivi mis en place au Ceser sous la mandature précédente. Mais n'est-ce pas frustrant de n'être pas décisionnaire ? « *Oui il y a ce côté frustrant. Après je peux toujours m'interroger : pourquoi n'est-ce pas repris, est-ce que la présentation était claire, suffisamment argumentée ? Cela permet de remettre notre travail en question et d'avoir peut-être des préconisations plus percutantes, plus argumentées, plus concrètes !* » Pas de quoi rabattre son engagement donc, d'autant qu'Élise Moreau en est persuadée : la démocratie participative, telle qu'exercée par le Ceser, est essentielle à la démocratie : « *Elles doivent fonctionner ensemble pour permettre enfin aux citoyens de s'exprimer en dehors des échéances électorales. Mais pour que ce dispositif réussisse, il faut nécessairement que la démocratie représentative soit à l'écoute. S'il n'y a pas de prise en considération de la parole citoyenne – tel qu'on a pu le constater après la Convention citoyenne sur le climat, ndlr -, je crois que c'est totalement contre-productif et qu'on va droit à l'échec. C'est même dangereux et cela peut totalement desservir la démocratie représentative. C'est ce qui fait aussi que le citoyen perd confiance dans ses représentants politiques* », analyse Élise Moreau.

En septembre 2024, le Ceser BFC votera en assemblée plénière sa feuille de route pour le premier mandat d'Élise Moreau qui court jusqu'en 2029. Avec une échéance de taille en 2028 : les prochaines élections régionales, un scrutin dont la présidente connaît déjà tous les enjeux et les dangers aussi. Le Ceser, dégagé des partis politiques, est d'ailleurs à son sens un rempart aux populismes où tant de citoyens meurtris se réfugient : « *Le Ceser peut se défier de ça en proposant des préconisations réalistes, conclut la présidente. Ne pas mentir, ne pas avoir des promesses inaccessibles, bien se garder de la politique politicienne et rester les pieds sur terre en lien avec les spécificités des territoires : c'est vraiment essentiel* ».

EMMANUELLE DE JESUS



Retrouvez tous nos portraits sur [journal-du-palais.fr](http://journal-du-palais.fr)

